

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. QUESTIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION	2
3. COMPTES.....	3
4. NEGOCIATION AVEC CMC MARKETS	4
5. QUESTIONS FINANCIERES	5
6. COMMUNICATIONS.....	8
7. DECLARATIONS ET RESPONSABILITE JURIDIQUE.....	8
8. NOS DROITS DANS CERTAINS CAS	10
9. MODIFICATIONS ET RESILIATION.....	11
10. DISPOSITIONS GENERALES	12
ANNEXE 1 – CONDITIONS DES PRODUITS	17
ANNEXE 2 – CONDITIONS APPLICABLES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS ET AUX CONTREPARTIES ÉLIGIBLES	20
ANNEXE 3 – DEFINITIONS.....	21

1. INTRODUCTION

Tout investissement dans nos Produits comporte un niveau de risque élevé pour votre capital, ce qui peut ne pas être approprié pour tous les investisseurs. Vous devez vous assurer de comprendre les risques encourus et le cas échéant rechercher un avis indépendant. Les CFD sont soumis à la volatilité des prix. Les prix de nos Produits peuvent évoluer à votre désavantage très rapidement. Les Transactions impliquent un effet de levier qui peut entraîner des pertes qui excèdent votre versement initial. Si nous vous avons catégorisé en tant que Client non Professionnel, vous ne pouvez pas perdre plus que votre Capital Investi.

Si nous vous avons catégorisé en tant que Client Professionnel ou Contrepartie éligible, lorsque vous effectuez des Transactions, il est possible que vos pertes en découlant dépassent votre Capital Investi et que vous soyez tenu de régler des sommes supplémentaires. Si nous vous avons catégorisé en tant que Client Professionnel ou Contrepartie Éligible, vous devez également vous reporter à l'Annexe 2, qui définit les conditions supplémentaires qui s'appliquent à vous.

1.1 Convention entre les parties (vous et nous).

- 1.1.1 Le présent document (ci-après les «**Conditions**») ne constitue qu'une partie de la convention conclue entre vous (ci-après «**notre client**», «**votre/vos**» et «**vous**»), CMC Markets UK Plc et la succursale à Paris de CMC Markets UK Plc (la «**Succursale**») (ci-après désignés, ensemble, «**CMC Markets**», «**nous**», «**notre**» et «**nos**») en ce qui concerne vos activités réalisées avec nous.
- 1.1.2 Les mots qui commencent par des lettres majuscules dans ces Conditions Générales ou dans la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4 ou dans l'Avertissement sur les Risques Associés MT4 ont un sens particulier qui est expliqué à la section Définitions à l'Annexe 3.
- 1.1.3 Nos relations sont encadrées par ces Conditions, notre Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4, notre Avertissement sur les Risques Associés MT4 et tous termes et conditions spécifiques que vous acceptez sur la Plateforme de Back Office. Ces documents sont accessibles sur notre Site Internet ou sur notre Plateforme de Back Office et désignent, ensemble, la «**Convention**». Nous vous notifierons tout changement intervenu à la Convention (dans les conditions prévues à l'article 9). Vous devez vous tenir informés de ces changements.
- 1.1.4 Certains autres documents et informations sont tenus à votre disposition sur notre Site Internet et sur la Plateforme de Back Office, lesquels fournissent des informations utiles, sans faire partie de la Convention. Il s'agit du Document d'Informations Clés, notre Résumé de la politique de Gestion des Conflits d'Intérêts, notre Politique de Confidentialité et de Sécurité, notre Procédure de Traitement des Réclamations et les Conditions Tarifaires publiées.
- 1.1.5 Pour votre propre intérêt et votre protection, vous devez prendre suffisamment de temps pour lire la Convention, ainsi que les documents et informations supplémentaires disponibles sur notre Site Internet et sur la Plateforme de Back Office, avant une demande d'ouverture de Compte et/ou de placement d'un Ordre. Si vous ne comprenez pas le moindre aspect de cette Convention, vous devez nous contacter avant de procéder à une demande d'ouverture de Compte, ou vous devez solliciter des conseils indépendants auprès d'un professionnel.

- 1.1.6 Il est convenu que cette Convention remplace toute déclaration orale ou écrite antérieure, tout arrangement, accord et/ou convention antérieur entre vous et nous relatif à vos activités réalisées sur votre Compte et votre utilisation du Système de Négociation.

2. QUESTIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

2.1 Notre statut réglementaire.

- 2.1.1 CMC Markets a son siège social sis au 133 Houndsditch, Londres EC3A 7BX, Royaume Uni, et est agréé et réglementé par la *Financial Conduct Authority* (la «**FCA**»), sous le numéro de référence 173730. L'adresse de la FCA est sise au 25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni (www.fca.org.uk).

2.2 Catégorisation du client.

- 2.2.1 Nous vous traiterons comme un Client non Professionnel aux fins de la Loi Applicable, à moins que nous vous en informions autrement par écrit. Si nous vous avons classé parmi la catégorie des Clients Professionnels ou des Contreparties Eligibles (que ce soit à votre demande ou non) vous pourriez ne pas avoir droit à certaines protections accordées aux Clients non Professionnels par la Loi Applicable. Vous avez le droit de demander une catégorisation client différente. Si vous demandez une catégorisation client différente, nous vous contacterons pour vous expliquer le processus et toute demande additionnelle applicable à la modification.

2.3 Reporting de Transaction.

- 2.3.1 Lorsque, en vertu de la Loi Applicable, nous sommes tenus de faire un reporting auprès de la FCA ou une autorité équivalente de vos transactions conclues, vous devrez obtenir et nous fournir un identifiant d'entité juridique (LEI) ou votre numéro d'assurance nationale ou toute autre information dont nous pourrions avoir besoin pour déterminer votre identifiant national de client, avant de pouvoir placer des Ordres via la Plateforme MT4 ou à travers notre équipe gestion clients.

2.4 Transactions sans conseils.

- 2.4.1 Toutes les Transactions constituent des transactions pour compte propre, des transactions sans conseils et des transactions à des fins d'exécution uniquement. Cela signifie que, sauf accord contraire de notre part par écrit, aucune partie (ni vous, ni nous) ne peut agir en tant que délégataire, mandataire, fiduciaire ou représentant pour le compte d'une autre personne. Vous n'autoriserez aucune personne à vous représenter dans vos relations avec nous, à l'exception des Personnes Autorisées au titre d'un Compte visées à l'article 3.3.1.
- 2.4.2 Nous ne fournissons aucun conseil d'investissement, aucun conseil financier, juridique, fiscal, réglementaire ou similaire. Toutes informations ou toutes autres ressources qui vous sont fournies ne doivent pas être considérées comme constitutives de conseils adaptés pour vous ou de conseils fournis en fonction de vos caractéristiques personnelles. Nous ne sommes responsables d'aucune des décisions d'investissement que vous prenez.

2.5 Réclamations et médiation.

- 2.5.1 Si, après être passé par notre Procédure de Traitement des Réclamations, vous n'êtes pas satisfait de notre gestion et/ou de nos résultats relativement à votre réclamation ou à votre contestation, vous pouvez avoir la possibilité de soumettre l'affaire au Financial Ombudsman Service (service des médiations financières), sis à l'Exchange Tower, Londres E14 9SR (www.fos.org.uk)
- 2.5.2 Vous pouvez également avoir le droit de recourir à la plateforme de règlement en ligne des litiges de la Commission Européenne permettant la résolution en ligne de votre litige. La plateforme est disponible à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/odr>.

2.6 Indemnisation.

- 2.6.1 Si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos obligations envers vous en vertu de la Convention, si vous êtes un Client non Professionnel, vous pouvez prétendre auprès du Financial Services Compensation Scheme britannique à une indemnisation maximale de 85 000 £ par personne. Des informations supplémentaires concernant les modalités d'indemnisations sont disponibles auprès du Financial Services Compensation Scheme britannique, sis au 10th Floor, Beaufort House, 15 St. Botolph Street, Londres EC3A7QU (www.fscs.org.uk).

2.7 Exécution d'ordre, conflits d'intérêts, avertissements relatifs aux risques et sources des Cours.

- 2.7.1 Nous, ou nos Entités Affiliées, pouvons avoir un intérêt ou une relation qui entre en conflit avec vos intérêts ou nos obligations envers vous. Vous devriez consulter notre Résumé de la politique de Gestion des Conflits d'Intérêts, qui définit la façon dont nous devons identifier et prévenir ou gérer tous les conflits d'intérêts importants.
- 2.7.2 Nous concluons toutes les Transactions avec vous en utilisant des Cours que nous avons cotés sur la Plateforme MT4. Nos Cours ne sont pas identiques à ceux des instruments financiers similaires ou leurs sous-jacents cotés sur un Place de Négociation ou ceux d'autres fournisseurs. En concluant des Transactions sur la Plateforme MT4 ou à travers notre équipe gestion clients, vous acceptez que vos Ordres soient exécutés en dehors d'un Place de Négociation et conformément à notre SPE MT4.

2.8 Durée de la Convention et droits de rétractation.

- 2.8.1 Cette Convention deviendra légalement contraignante entre vous et nous à la date à laquelle nous confirmons, par écrit, que nous avons accepté votre demande d'ouverture d'un Compte. Sous réserve de l'article 2.8.1, vous pouvez résilier cette Convention en nous envoyant une notification écrite dans un délai de quatorze jours (14) calendaires à compter de cette date. À la suite d'un avis de résiliation valable, nous vous rembourserons toute somme que vous nous auriez transférée.
- 2.8.2 Nonobstant ce qui précède, si nous ne recevons pas les originaux des documents que nous pourrions vous demander de temps à autre et dans les délais que nous pourrions fixer, nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre ou de limiter de quelque manière que ce soit ou de restreindre votre capacité à passer des Ordres, des Transactions ou des Countdowns ou à donner des instructions en relation avec votre Compte.
- 2.8.3 Nonobstant l'article 2.8.1, vous pourrez vous rétracter de cette Convention au cours des quatorze (14) jours calendaires suivant votre ouverture de Compte si vous avez, durant cette période, conclu des Transactions qui ont été affectées par les fluctuations sur les marchés financiers. Vous pouvez, cependant, toujours liquider vos Transactions et clôturer votre Compte conformément à la Convention.

3. COMPTES

3.1 Types de Compte et fonctionnalités.

- 3.1.1 Nous proposons différents Comptes et fonctionnalités. En fonction de vos connaissances et de votre expérience ou de votre catégorisation, certains d'entre eux ne vous seront pas accessibles. Nous nous réservons le droit de convertir votre type de Compte et/ou d'activer/de désactiver (selon le cas) les fonctionnalités de Compte si, à notre seule discrétion, nous déterminons qu'un type de Compte différent ou une fonctionnalité différente (selon le cas) serait plus approprié pour vous ou également si cela est requis par la Loi Applicable.

3.2 Procédure d'ouverture de Compte.

- 3.2.1 Lorsque nous recevons votre formulaire de demande complété, nous pouvons utiliser vos informations pour réaliser toute enquête complémentaire à votre sujet, si nous le jugeons (discrétionnairement) nécessaire ou approprié selon les circonstances. Vous devez nous fournir toute information à propos de tout facteur pertinent pouvant affecter vos activités de trading avec CMC Markets. S'il advient que notre enquête inclut des recherches avec des agences de référence de crédit ou des fichiers Banque de France (par exemple le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers), cela pourra apparaître dans l'historique de vos crédits. Nous pouvons également réaliser toute vérification supplémentaire ou revues périodiques que nous jugerions nécessaire ou appropriée (à notre seule discrétion) selon les circonstances. Vous devrez coopérer avec nous et nous fournir toute information que nous solliciterons dans les plus brefs délais.
- 3.2.2 Nous nous basons sur les informations que vous nous avez fournies dans votre formulaire de demande ou d'une autre façon en les considérant comme étant correctes et non trompeuses, à moins que vous nous avisiez du contraire par écrit.
- 3.2.3 Nous utilisons toute information dont nous disposons à votre sujet pour évaluer si investir dans les Transactions et/ou en ouvrant un Compte chez nous est approprié pour vous. Vous devez nous informer par écrit dès que possible si l'un des renseignements fournis dans le processus d'ouverture du Compte ou si votre situation a changé par la suite.

3.3 Personnes Autorisées.

- 3.3.1 Si vous souhaitez désigner un mandataire ou un agent, vous devez nous informer par écrit de toute personne autorisée à agir en votre nom au titre de cette Convention (une « Personne Autorisée »). Vous et/ou la Personne Autorisée devrez compléter les documents complémentaires que nous pouvons raisonnablement exiger. Nous pouvons exiger une preuve que la Personne Autorisée a le pouvoir et est autorisée à agir en votre nom.
- 3.3.2 Nous pouvons révoquer ou rejeter la désignation d'une Personne Autorisée si nous savons ou pouvons raisonnablement soupçonner que cette nomination pourrait entraîner une violation de la Convention et/ou d'une Loi Applicable. Vous devez nous aviser immédiatement par écrit de toute modification apportée à la nomination et/ou l'autorité d'une Personne Autorisée.
- 3.3.3 Nous sommes autorisés à agir sur toute instruction de, ou les Ordres transmis par toute Personne Autorisée ou toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne Autorisée au titre de votre Compte, même si cette dernière, dans les faits, n'est pas ainsi autorisée.
- 3.3.4 Nonobstant l'article 3.3.3, nous n'aurons aucune obligation d'accepter toute instruction ou Ordre de la part d'une telle Personne Autorisée si nous estimons raisonnablement que la Personne Autorisée puisse agir au-delà de son autorité. Tout acte effectué par une Personne Autorisée que vous avez désignée ou par toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne Autorisée, sera réputé avoir été entrepris par vous. Toute information fournie par nos soins à une Personne Autorisée ou toute personne qui semble ou prétend raisonnablement être une Personne Autorisée, sera réputée vous avoir été fournie par nous.

3.3.5 Lorsque vous avez nommé une Personne Autorisée à agir en votre nom et que la personne agisse également au nom d'autres clients de CMC Markets, alors la Personne Autorisée peut décider de passer un seul ordre groupé avec nous en lien avec un Produit et ventiler l'ordre entre vous et ses autres clients. Nous ne sommes pas responsables pour l'agrégation et l'allocation de tels ordres, et vous devriez consulter votre Personne Autorisée pour plus d'informations au sujet de toute agrégation ou allocation de tels ordres.

3.4 Comptes Joint.

3.4.1 Si vous ouvrez un Compte Joint:

- (a) Vos références sont également des références correspondant à la personne au nom de laquelle le Compte Joint est ouvert. Nous pouvons exercer n'importe lequel de nos droits ou obligations en vertu de cette Convention par rapport à toute personne qui est, semble ou prétend raisonnablement être, inscrite sur ce Compte Joint;
- (b) Chaque Titulaire du Compte Joint sera solidairement responsable des obligations financières résultant du Compte Joint. Cela signifie que toutes les sommes qui nous sont dues au titre de la Convention doivent être payées en totalité par l'une des personnes aux noms desquelles le Compte Joint est ouvert;
- (c) Le décès d'un des Titulaires du Compte Joint constitue un Événement Défini et le Compte Joint sera alors clôturé et le solde payé à parts égales entre le ou les survivant(s) et la succession du Titulaire du Compte Joint concerné; et
- (d) Nous sommes autorisés à communiquer toute information ou notification à l'une quelconque des personnes aux noms desquelles le Compte Joint est ouvert, et toute information ou notification faite à l'une quelconque de ces personnes est réputée avoir été faite à tous les Titulaires du Compte Joint.

3.4.2 Lorsqu'un Compte Joint a été ouvert, vous ne pouvez pas librement ajouter ou supprimer des personnes titulaires de ce Compte Joint. Si vous souhaitez modifier les Titulaires du Compte Joint, vous devez fermer le Compte Joint et en ouvrir un nouveau.

3.5 Sécurité et authentification du Compte.

3.5.1 Il vous incombe de créer votre propre mot de passe conformément aux instructions que nous vous fournirons, ainsi que de garder confidentielles toutes les informations dont vous disposez concernant votre Compte. Vous devez nous avertir immédiatement si vous savez ou suspectez qu'une personne a obtenu (ou est susceptible d'obtenir) vos Données d'identification et/ou a (ou est susceptible d'avoir) un accès à votre Compte sans votre accord préalable. A moins de nous notifier du cas contraire en accord avec l'article 3.5.1, nous considérerons que toute activité ou communication faite à partir de votre Compte a été autorisée par vous-même et vous serez considéré comme responsable jusqu'au moment de ladite notification. Nous pourrions être amenés à changer ou réinitialiser votre mot de passe et nous vous en avertirons le cas échéant.

4. NEGOCIATION AVEC NOUS

4.1 Ordres.

4.1.1 En sus de nos droits de modifier, d'annuler et/ou de rejeter vos Ordres, nous pourrions à notre seule discrétion, refuser toutes instructions pour une quelconque raison.

4.2 Accès au Système de Négociation.

4.2.1 Nous ferons nos meilleurs efforts pour rendre le Système de Négociation et notre équipe Gestion Clients accessibles lorsque vous en faites la demande, mais nous ne pouvons pas garantir que le Système de Négociation ou notre équipe Gestion Clients sera disponible de façon permanente. En accord avec l'article 7.3.2 (b), nous ne serons pas tenus responsable de toute perte survenant en conséquence de l'indisponibilité du Système de Négociation et/ou de notre équipe Gestion Clients.

4.2.2 Il vous incombe de vous assurer que vous pouvez accéder au Système de Négociation lorsque vous avez besoin de le faire. Cela inclut l'accès à un dispositif qui peut se connecter au Système de Négociation, le maintien du dispositif de sorte que celui-ci fonctionne correctement et de manière sûre et sécurisée et le fait d'avoir une connexion internet adéquate.

4.2.3 Si vous ne pouvez pas accéder directement au Système de Négociation, vous devez alors contacter notre service clientèle par téléphone ou par e-mail pour demander une assistance. Toutefois, cela est susceptible d'être plus lent que d'accéder au Système de Négociation directement et nous ne pouvons garantir la disponibilité de notre équipe Gestion Clients.

4.2.4 Lorsque le Système de Négociation, notre Site Internet, nos e-mails ou tout autre contenu que nous avons généré contient des liens vers d'autres sites Internet et ressources fournis par des tiers, ces liens sont uniquement fournis à titre d'information et nous ne pouvons être tenus responsables de tout préjudice ou dommage susceptible de résulter de votre utilisation de ces derniers.

4.3 Informations et reporting relatifs à votre activité de négociation et votre Compte.

4.3.1 Nous fournissons de nombreuses informations liées à votre Compte sur et à travers le Système de Négociation, y compris les informations suivantes:

- (a) Une fois que nous avons exécuté un Ordre en votre nom, nous vous fournirons immédiatement les informations essentielles concernant l'exécution de l'Ordre en temps réel à travers le Système de Négociation;
 - (b) Lorsque la valeur d'une Transaction donnée évolue de dix (10) pour cent ou d'un multiple de dix (10) pour cent, nous vous informerons comme requis par la Loi Applicable; et
 - (c) des relevés mis à jour de vos Positions et de tous fonds que nous détenons en rapport avec votre Compte, comme requis par la Loi Applicable.
- 4.3.2 Il vous incombe d'accéder régulièrement aux informations figurant à l'article 4.3.1 et de les vérifier pour vous assurer qu'elles correspondent avec vos propres archives. Sous réserve de l'article 4.4, les informations fournies par le Système de Négociation auront force probante, sauf en cas de notification de votre part ou de notre part de toute Erreur ou inexactitude par écrit.
- 4.3.3 Le Système de Négociation mettra généralement à jour les informations définies dans l'article 4.3.1 en temps réel. Toutefois, de temps à autre, cette mise à jour est susceptible de ne pas se faire immédiatement en raison d'Événements Fortuits (voir article 8.2).
- 4.3.4 Nous conserverons dans votre Compte toute information que nous sommes tenus de vous fournir relativement à un Ordre ou une Transaction dans la mesure et pour la durée requise par la Loi applicable (généralement six (6) ans à compter de la date de l'Ordre correspondant ou de la Transaction). Vous pouvez accéder à ces informations sur le Système de Négociation sauf si ce Compte a été liquidé ou si la Convention a été résiliée. Après cette période, nous pourrions détruire ces informations ou les conserver pour une durée supplémentaire selon ce qui s'avèrera opportun à notre discrétion et sans vous en aviser.
- 4.4 Erreurs.**
- 4.4.1 De temps à autre, des erreurs et des omissions importantes peuvent survenir relativement à vos Transactions, votre Compte ou le Système de Négociation (désignée chacune « Erreur »). Parmi les exemples d'Erreurs nous pouvons citer (liste non exhaustive): un affichage de Cours incorrects par le Système de Négociation (erreurs causées par un fournisseur tiers ou dues à un problème lié à nos systèmes), une gestion incorrecte d'un Ordre par le Système de Négociation et/ou notre équipe Gestion Clients (y compris une exécution à un Cours incorrect ou contraire aux conditions de marché sous-jacent) ainsi que des Déductions ou des crédits incorrects appliqués à votre Compte.
- 4.4.2 Si l'une des parties (vous ou nous) a connaissance ou suspecte, ou est au courant de circonstances dans lesquelles l'une des parties devrait raisonnablement savoir ou suspecter, qu'une Erreur est survenue:
- (a) selon le cas, vous devez nous en aviser ou nous vous en aviserons dès que possible, en termes clairs, après la survenance d'une Erreur; et
 - (b) nous ferons alors nos meilleurs efforts pour enquêter afin d'établir la véracité d'une telle Erreur et/ou sa cause.
- 4.4.3 Si une Erreur est survenue, celle-ci constitue un Événement Défini et les dispositions des articles 8.1 et 8.3 s'appliquent, nous vous informerons de toute Mesure Réservée que nous pourrions prendre, ou que nous avons pu prendre, conformément à l'article 8.3.2

5. QUESTIONS FINANCIERES

5.1 Vos fonds.

- 5.1.1 Si nous vous avons catégorisé en tant que Client Non Professionnel conformément à la Loi Applicable et sous réserve des articles 5.1.2 et 5.1.3, nous devons détenir et conserver un montant équivalent à votre Valeur du Compte pour chaque Compte que vous détenez chez nous dans un compte en banque client séparé. Lorsque nous considérons approprié de le faire et conformément à nos autorisations réglementaires, nous pouvons, de temps en temps, détenir des fonds des clients dans des comptes en banque distincts, avec des dépôts à terme fixe ou soumis à préavis. Ces dépôts à terme fixe ou soumis à préavis n'affecteront pas votre capacité de gérer ou retirer vos fonds dans le cadre normal des affaires. Cependant, il existe un risque que, dans des circonstances exceptionnelles, une période de préavis plus longue puisse entraîner un retard dans la restitution d'une partie ou de tous vos fonds avant l'expiration du terme fixe pertinent ou du préavis.
- 5.1.2 A la fin de chaque Jour Ouvré, nous réalisons des rapprochements au niveau des fonds de nos clients entre les fonds qui doivent être détenus dans les comptes en banque de domiciliation des fonds du client et les fonds du client qui sont détenus dans les comptes en banque de domiciliation des fonds du client conformément à la Loi Applicable. Tout transfert nécessaire vers ou venant du compte en banque de domiciliation des fonds du client, relatif à votre Compte, aura lieu le Jour Ouvré suivant.
- 5.1.3 S'il n'y a eu aucune activité sur votre Compte pendant une période de temps prolongée, nous pouvons vous imposer des frais du fait de l'inactivité du Compte conformément à l'article 5.8.1 et opérer une Déduction sur ce Compte conformément à l'article 5.4.1. S'il n'y a eu aucune activité sur votre Compte durant les dix (10) dernières années, nous ferons nos meilleurs efforts afin de vous contacter au sujet des fonds déposés sur votre Compte en votre qualité de client. Si nous sommes dans l'impossibilité de vous contacter, vous acceptez que nous

puissions cesser de traiter ces fonds comme des fonds clients et les retirer de notre compte en banque et de les transférer à un organisme de bienfaisance conformément à la Loi Applicable.

5.1.4 Nous n'acceptons aucune responsabilité pour tout préjudice ou dommage que vous avez subi à cause d'une transaction sur des fonds qui ont été passés ou crédités à votre Compte par erreur par nous ou en notre nom. Nous serons en droit, à tout moment, et à notre seule discrétion, de déduire, sans préavis ou sans faire à appel à vous, tout fonds que nous avons passé ou crédité ou qui a été passé ou crédité en notre nom sur votre Compte.

5.1.5 Nous ne vous payerons aucun intérêt sur tout fonds détenu en votre nom ou autrement en vertu de cette Convention.

5.2 Paiements et retraits.

5.2.1 Il vous incombe d'effectuer à notre profit tout paiement nécessaire en vertu de cette Convention. Nous pourrions rejeter tout paiement qui n'est pas réalisé en accord avec nos procédures de paiement (détails disponibles sur la Plateforme de Back Office) ou de l'équipe de gestion des clients sur demande.

5.2.2 Lorsque vous effectuez des règlements à notre profit, il peut être indiqué de conserver une « marge », notamment en périodes de volatilité ou volatilité potentielle (à savoir, un Montant garantissant que vous avez suffisamment de fonds au-dessus de vos besoins en Marge et que la Valeur du Compte est supérieur à votre besoin en Marge total (si applicable) ou le Montant nécessaire pour conserver la Valeur du Compte au-dessus du Seuil de Liquidation applicable à tout Compte). Vous devriez tenir compte de vos Positions, Transactions et Ordres en Attente, la volatilité le Produit spécifique concerné et les marchés correspondants pour l'actif sous-jacent, le délai nécessaire pour effectuer des paiements supplémentaires concernant les fonds compensés à notre profit et toute autre question que vous pourrez penser pertinente.

5.2.3 Tout paiement que vous effectuerez sera pris en compte une fois que notre système l'a crédité sur le Compte concerné et une fois qu'il est affiché sur le Système de Négociation. Nous ne pouvons garantir un délai précis concernant cette procédure et, en accord avec l'article 7.3.2 (b), nous ne serons pas tenus responsables vis-à-vis de vous pour toute perte résultant de tout délai à notre niveau dans le crédit de tout paiement sur votre Compte et/ou de tout paiement s'affichant sur la Plateforme de Back Office et/ou sur la Plateforme MT4.

5.2.4 Vous êtes responsable de tous les coûts et commissions encourus lors de tout paiement relatif à votre Compte. Vous êtes également responsable des autres frais qui ne sont pas imposés par nous, y compris les frais de transferts bancaires, et les frais des fournisseurs de service d'internet et de téléphonie. Si vous effectuez votre paiement au moyen d'une carte de paiement ou d'une carte de crédit ou vous retirez des fonds d'un Compte, nous pouvons vous facturer une commission d'administration pour le traitement du paiement et/ou du retrait en question, en accord avec la Loi Applicable.

5.2.5 Vous pourrez faire une demande de retrait des fonds que nous détenons sur un Compte jusqu'à hauteur du plus petit des deux montants suivants: votre Capital Disponible ou votre Solde sur votre Compte tel qu'indiqué sur la Plateforme de Back Office à ce moment. Les détails concernant les modalités de retrait de ces fonds à partir de votre Compte sont disponibles sur notre Site Internet ou auprès de notre service clientèle sur demande.

5.2.6 S'il y a une perte de connexion entre la Plateforme de Back Office et la Plateforme MT4, les retraits de votre Compte peuvent ne pas être possibles jusqu'à ce que la connexion soit rétablie. Sous réserve de l'article 7.3.2 (b), nous ne serons pas responsables envers vous pour toute perte découlant d'un retard dans le rétablissement de la connexion entre la Plateforme de Back Office et la Plateforme MT4.

5.2.7 À moins que nous en convenions autrement ou afin pour nous de nous conformer à la Loi Applicable, nous accepterons uniquement une demande de retrait de fonds à partir du Compte qui émane directement de vous ou de certaines Personnes Autorisées. Nous n'accepterons aucune demande de retrait de fonds à partir du Compte initiée de la part de toute autre personne. Les retraits de fonds à partir de votre Compte seront uniquement effectués dans la Devise de Référence du Compte et nous traiterons les retraits de fonds à partir de votre Compte uniquement lorsque la destination des fonds en cours de retrait vers un compte au nom du Client, que le Client a enregistré auprès de CMC Markets, à moins que (sous réserve de notre validation préalable) vous nous ayez notifié par écrit que les détails concernant votre paiement ont changé.

5.2.8 Nous pouvons à notre raisonnable discrétion refuser ou retarder de mettre en œuvre votre demande de retrait de fonds à partir de votre Compte (en partie ou en totalité), y compris à la suite de toute demande de clôture de ce Compte en vertu de l'article 9.6.1. Nous vous aviserons le plus tôt possible si nous décidons de refuser ou de retarder la mise en œuvre de votre demande de retrait, une telle circonstance devant être considérée comme un Événement Défini (voir article 8.1).

5.3 Devise.

5.3.1 La Devise de Référence du Compte sera celle qui a été proposée par CMC Markets et arrêtée par le Client au moment de l'ouverture du Compte, et toute obligation de paiement relative à ce Compte doit être réglée dans cette Devise de Référence du Compte.

5.4 Notre droit à déduire des fonds sur votre Compte.

5.4.1 Tout fonds qui nous est dû en vertu de cette Convention, ou qui doit être déduit en vertu de la Loi Applicable (y compris à des fins fiscales), pourrait être déduit à partir de tout fonds que nous détenons dans le cadre de votre Compte. Il s'agit de notre droit à effectuer une Déduction.

5.5 Notre droit à réaliser une Compensation sur votre Compte.

5.5.1 Nous pouvons, à tout moment et sans préavis, appliquer tous Soldes sur tout compte détenu chez nous ou l'une de nos Entités Affiliées ou tout fonds qui vous est dû de notre part en contrepartie de tout fonds qui nous est dû (ou dû à l'une quelconque de nos Entités Affiliées) à partir de tout compte détenu chez nous ou l'une de nos Entités Affiliées dans le cadre de vos obligations financières. Il s'agit de notre droit à effectuer une Compensation. Nous pouvons appliquer le Taux de Change pour convertir les Soldes correspondants ainsi que tout fonds qui vous est dû ou qui nous est dû dans la même devise.

5.6 Compensation des obligations de paiement entre les deux parties (vous et nous).

5.6.1 Si à tout moment en ce qui concerne tout Compte:

- (a) vous nous devez ou nous vous devons le même montant dans la même devise, alors nos obligations envers l'un ou l'autre seront acquittées de façon automatique; ou
- (b) vous nous devez ou nous vous devons un montant différent dans la même devise, la partie redevable du montant le plus élevé pourra le payer à l'autre partie, les obligations des deux parties étant alors éteintes.

5.7 Taxes.

5.7.1 Si nous sommes dans l'obligation d'effectuer tout paiement d'impôts à la source ou d'autres retenues en votre nom, nous nous réservons le droit de déduire de tels montants de votre Compte ou autre, et nous vous demanderons de nous payer ou de nous rembourser de tels paiements.

5.7.2 Nous sommes en droit de déduire ou de retirer, à notre seule discrétion, tout paiement d'impôts requis par la Loi Applicable effectué en votre faveur ou crédité à votre Compte. Votre traitement fiscal relatif aux Transactions pourrait être différent en fonction de votre situation et vous devriez demander les conseils d'un tiers indépendant à ce sujet si nécessaire.

5.7.3 Tous les frais comprendront les taxes sur la valeur ajoutée ou les taxes à la consommation similaires, selon le cas.

5.8 Frais.

5.8.1 Il existe des coûts associés à la négociation avec nous. Des informations plus détaillées sur ces coûts peuvent être obtenues via notre Site Internet, dans nos conditions tarifaires publiées ou dans le Système de Négociation, en plus de ces Conditions. Nous pourrions imposer et/ou modifier les coûts le cas échéant lorsque nous avons une raison valable de le faire. Nous pouvons également, à notre entière discrétion, annuler ces coûts. Nous vous notifierons toute modification de nos frais En accord avec l'article 9.

5.8.2 Nous prélèverons certains Frais de Financement pour certaines Transactions, dont les détails sont disponibles sur le Système de Négociation. Vous devez posséder un Solde suffisant sur votre Compte pour honorer les Frais de Financement. Nous pouvons, à notre entière discrétion, utiliser le Solde du Compte pour réduire le montant des Frais de Financement que vous nous devez.

5.9 Apport d'affaires.

5.9.1 Cette clause 5.9 s'applique si vous avez été introduit par un tiers en sa qualité d'apporteur d'affaires avec lequel vous êtes convenu du paiement de frais, commissions et/ou d'autres rémunérations (« **Frais IB** ») pour cette introduction et les services associés fournis par cet apporteur d'affaires tiers payables via le Système de Négociation. Nous vous informerons en avance de la date d'entrée en vigueur de l'article 5.9 et cette clause 5.9 s'appliquera à compter de la date précisée dans cette notification.

5.9.2 En concluant la Convention avec nous, vous nous autorisez à déduire tous les Frais IB que vous devez à l'apporteur d'affaires tiers, des fonds que nous détenons en rapport avec votre Compte et de payer l'apporteur d'affaires tiers en votre nom. Nous vous informerons en avance de la base de calculs des prélèvements.

5.9.3 Tous les prélèvements incluront tous les impôts, taxes ou retenues, si toutefois ils sont désignés ou calculés, incluant, mais non limité aux taxes sur la valeur ajoutée (ou similaire).

5.9.4 Il vous incombe de vous assurer du niveau suffisant de fonds sur votre Compte pour payer l'intégralité des Frais IB dus à l'apporteur d'affaires tiers.

5.9.5 Nous nous réservons le droit, à tout moment et sans préavis, de cesser de faciliter le paiement des Frais IB ou de prélever des Frais IB. Lorsque nous cessons de faciliter ou de prélever des Frais IB conformément à l'article 5.9, les Frais IB impayés devront être convenus et réglés directement entre vous et l'apporteur d'affaires tiers.

- 5.9.6 Vous pouvez retirer ou chercher à modifier l'autorisation qui nous a été donnée conformément à cette clause 5.9 pour faciliter le paiement ou prélever les Frais IB en votre nom, en nous donnant un préavis écrit d'au moins un (1) Jour Ouvré.

6. COMMUNICATIONS

6.1 Communications entre les parties (vous et nous).

- 6.1.1 La Convention et toutes les communications entre nous et vous en relation avec la Convention seront en français. En accord avec cela, vous confirmez que vous avez une connaissance adéquate et une compréhension totale de la langue française. Le Système de Négociation, y compris ses fonctionnalités et toutes les informations y étant présentes, seront fournis en français par défaut mais certaines fonctionnalités (comme les analyses de marchés par exemple) pourraient n'être disponibles qu'en anglais. Cependant, vous pourriez avoir la possibilité de sélectionner une autre langue pour le Système de Négociation, ses fonctionnalités et les informations y étant présentes. Vous ne devriez sélectionner une autre langue que si vous avez une connaissance adéquate et une compréhension totale de cette langue. Si vous sélectionnez une autre langue, vous le faites à vos propres risques.
- 6.1.2 Vous acceptez que nous communiquions avec vous à travers la Plateforme de Back Office ou tout système utilisé par CMC Markets que nous mettons à votre disposition de temps à autre, par e-mail, en plaçant ces informations sur notre Site Internet et/ou par toute autre méthode convenue par écrit. Vous nous autorisez également de communiquer avec vous par courrier, téléphone, SMS ou e-mail, pour échanger sur des sujets liés à votre Compte ou pour vous informer des changements opérationnels du Système de Négociation. Vous acceptez que nous puissions enregistrer toutes ces communications (voir article **Error! Reference source not found.**).
- 6.1.3 Vous acceptez spécifiquement que les Documents d'Information Clés (KID) soient fournis via notre Site Internet. Vous pouvez demander sans frais, à tout moment, une version papier des Documents d'Information Clés.
- 6.1.4 Lorsque cette Convention exige que vous communiquiez avec nous par écrit, vous pouvez nous envoyer un e-mail à partir de l'adresse électronique associée à votre Compte à gestionclients@cmcmarkets.fr ou, pour les clients bénéficiant du service de Sales Trading, à toute adresse CMC Markets fournie par nous-mêmes, ou nous envoyer une lettre par la poste.

6.2 Délai estimé pour les communications.

- 6.2.1 Sous réserve de l'article 6.2.2, toute communication entre les parties (vous et nous) devant être faite par écrit en vertu de cette Convention sera considérée (à défaut d'une preuve contraire) comme ayant été reçue :
- (a) si elle est faite par nous à votre destination sur la Plateforme de Back Office, une (1) heure après que cette communication a été rendue accessible sur la Plateforme de Back Office;
 - (b) si elle est faite par vous à notre destination sur notre Plateforme, une (1) heure après que cette communication ait été reçue sur la Plateforme de Back Office;
 - (c) si elle est envoyée par e-mail, soit par vous à notre destination, soit par nous à votre destination, une (1) heure après l'envoi en provenance d'un fournisseur de messagerie électronique;
 - (d) si elle est envoyée par courrier au tarif normal, soit par vous à notre destination, soit par nous à votre destination, trois (3) Jours Ouvrés après la date d'envoi; et
 - (e) au moment de la remise, soit par vous à notre destination, soit par nous à votre destination, si elle est remise en main propre.
- 6.2.2 Toute modification apportée aux Attributs, aux Cours ou aux Taux (conformément à l'article 9.3) sera considérée comme ayant été reçue immédiatement.

7. DECLARATIONS ET RESPONSABILITE JURIDIQUE

7.1 Vos déclarations et vos engagements.

- 7.1.1 Lorsque nous vous fournissons des services en vertu de cette Convention, nous sommes en droit de considérer les déclarations suivantes comme ayant été confirmées par vous et qu'elles sont vraies et exactes (et vous devez nous informer immédiatement par écrit s'il n'en est pas ainsi):
- (a) votre utilisation du Système de Négociation et/ou de nos services n'est destinée à aucune Utilisation Abusive;
 - (b) si vous êtes une personne physique, vous êtes au moins âgé de 18 ans;
 - (c) si vous êtes une entité ayant la personnalité morale ou une entité sans personnalité morale (comme une fiducie ou une société en participation), vous existez valablement conformément à la Loi Applicable et avez obtenu toutes les autorisations nécessaires au titre de vos actes constitutifs ou des documents de votre organisation;
 - (d) sauf dans le cas d'un accord contraire par écrit, vous agissez pour votre propre compte et non en tant que mandataire, délégué, fiduciaire ou représentant d'une autre personne;

- (e) vous n'êtes situé dans aucun territoire ou n'êtes résident d'aucun pays (que ce soit de manière temporaire ou permanente) où il pourrait être illégal d'accéder au Système de Négociation ou de conclure des Transactions, y compris les Etats-Unis d'Amérique;
- (f) vos Ordres et/ou Transactions ne rentrent dans le cadre d'aucune sorte de transaction de placement, d'émission, de distribution, d'offre, de rachat, de fusion ou de toute autre opération financière d'entreprise similaire;
- (g) vous n'êtes lié à aucun émetteur d'un actif sous-jacent d'un Produit au regard duquel vous avez passé un Ordre, y compris en tant qu'administrateur, employé, délégataire, prestataire ou consultant professionnel d'un tel émetteur;
- (h) sous réserve de l'article 7.1.1 (d), vous avez la pleine propriété (légale et véritable) ou la propriété commune (légale et véritable) lorsque les fonds proviennent d'un compte bancaire joint qui a été accepté, de tous les fonds que vous pourrez nous transférer conformément à cette Convention;
- (i) que vous êtes soit:
 - (i) une contrepartie non financière (telle que cette expression est définie dans le Règlement Européen d'Infrastructure de Marché (le « **Règlement EMIR** »); ou
 - (ii) une entité établie hors de l'Union Européenne qui, à sa connaissance, après avoir dûment pris en compte ses statuts, constituerait une contrepartie non financière (telle que cette expression est définie dans le Règlement EMIR) s'il était établi dans l'Union européenne; et
- (j) que vous n'êtes pas assujéti à une obligation de compensation en vertu du règlement EMIR ou, en relation avec une entité en accord avec l'article 7.1.1 (i)(ii), ne seriez pas assujéti à une obligation de compensation si vous étiez établi au sein de l'union européenne) en lien avec une Transaction.

7.2 Vos obligations si vous violez cette Convention.

7.2.1 Si vous pensez ou avez des raisons de penser que vous manquez à l'une quelconque des conditions de cette Convention, vous devez alors nous en informer immédiatement par écrit.

7.2.2 Vous serez responsable de toute perte et/ou dépense que nous encourons résultant de votre comportement frauduleux ou votre manquement à cette Convention ou à la Loi Applicable, ou de ceux d'une Personne Autorisée, et qu'une personne raisonnable considérerait comme étant la conséquence probable de votre négligence.

7.3 Notre responsabilité envers vous, et les limitations de cette responsabilité.

7.3.1 Il n'existe dans la Convention aucune exclusion ou limitation à notre responsabilité du fait de toute cause qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la Loi Applicable.

7.3.2 Sous réserve de l'article 7.3.1, nous ne serons pas tenus responsables envers vous pour toute perte:

- (a) qui survient comme la conséquence de:
 - (i) notre conformité, ou l'exercice de chacun de nos droits en accord avec la Loi Applicable ou cette Convention;
 - (ii) votre négligence, la fraude ou la violation de cette Convention ou de la Loi Applicable;
 - (iii) tout Evénement Défini ou tout Evénement Fortuit;
 - (iv) une Erreur survenant suite à des instructions peu claires ou ambiguës de votre part ou de la part d'une Personne Autorisée au moment de placer un Ordre; ou
 - (v) tout retard de paiement ou erreurs dans le calcul et/ou la facilitation du paiement de tous Frais IB dû à l'apporteur d'affaires tiers.
- (b) sauf dans la mesure où ce préjudice est la conséquence de notre conduite négligente ou de la violation de cette Convention, à condition, que ce préjudice soit le résultat direct et réel de notre conduite négligente ou de la violation significative de cet Accord. Afin d'éviter tout doute, nous ne serons pas responsables des pertes de profits ou d'opportunités de quelque manière que ce soit.

7.3.3 Nous ne sommes responsables d'aucun retard, défaillance de livraison ou défaillance de transmission de tout Ordre ou de toute communication ou de tout autre préjudice ou dommage résultant de la transmission de données vers les réseaux et équipements de communications mobiles ou de tout autre réseau ou équipement de communications qui échappe à notre contrôle.

7.3.4 Toutes les fonctionnalités, données de marché, tout contenu de tiers disponible sur notre Site Internet, le Système de Négociation ou nos e-mails sont fournis tels quels et dans la mesure où ils sont disponibles. Nous et nos fournisseurs tiers avons pris toutes les mesures raisonnables pour nous assurer de leur exactitude et de leur intégrité mais excluons toute garantie, engagement ou déclaration (explicite ou implicite) y étant relative dans toute la mesure permise par la Loi Applicable, y compris sans s'y limiter :

- (a) en ce qui concerne toutes données de marché d'un tiers ou toutes informations similaires ou toutes fonctionnalités et informations qui vous ont été fournies dans le cadre de l'utilisation de notre Site Internet, le Système de Négociation et/ou nos services :
- (i) nous et nos fournisseurs tiers ne fournissons pas de conseils en investissement ou en trading;
 - (ii) nous et nos fournisseurs tiers ne sommes pas responsables si l'une quelconque de ces données de marché ou ces informations similaires ou de ces fonctionnalités ou informations est inexacte ou incomplète à tous égards;
 - (iii) nous et nos fournisseurs tiers ne garantissons pas la pertinence des données de marché ou des informations similaires;
 - (iv) nous et nos fournisseurs tiers ne sommes pas responsables de toute action que vous prenez ou que vous omettez de prendre en fonction des données de marché ou informations similaires ou des fonctionnalités et informations;
 - (v) vous utiliserez les données de marché ou informations similaires et de telles fonctionnalités et informations uniquement aux fins définies dans cette Convention;
 - (vi) nous fournissons des données de marché ou des informations similaires uniquement à titre d'information et celles-ci ne devraient pas être utilisées comme base unique pour toute décision d'investissement; et
 - (vii) vous utiliserez les données de marché ou informations similaires et les fonctionnalités et informations uniquement en conformité avec la Loi Applicable;
- (b) les informations contenues dans les fonctionnalités ou les contenus de tiers sont données à titre indicatif et peuvent être obsolètes à tout moment. Toutes les analyses, les conclusions ainsi que les observations qui en résultent sont basées sur les performances, les modèles et les données passés, et ne refléteront pas nécessairement les performances futures.

7.3.5 Afin de lever toute ambiguïté, nos fournisseurs tiers ne sont pas responsables pour et n'ont pas participé à la détermination de nos Cours et ils excluent tous les garanties, engagements ou représentations (qu'ils soient expresses ou tacites) en lien avec le Système de Négociation, notre site Internet ou les Eléments. Sans qu'en soit limitée la portée de ce qui précède, en aucune circonstance quelle qu'elle soit nos fournisseurs tiers ne seront responsables de toute perte, indépendamment du fait qu'ils soient au courant d'une telle perte et qu'une telle responsabilité soit basée sur une violation de contrat, un tort ou une autre circonstance.

7.3.6 Sauf dans le cas d'une négligence, d'un défaut délibéré ou d'une fraude de notre part, nous ne serons responsable d'aucune perte ou dommage causé par une attaque de déni de service distribué, des virus ou autres contenus technologiques nocifs pouvant infecter votre équipement informatique, vos logiciels informatiques, vos données ou autres contenus propriétaires à cause de l'utilisation du Système de Négociation ou site Internet ou en téléchargeant tout contenu disponible sur ces derniers, ou sur tout site Internet (y compris notre site Internet) y étant lié.

7.3.7 Sauf indication contraire expresse de ces Conditions, il ne nous incombe pas de vous rappeler ou de vous alerter au sujet de toute obligation ou responsabilité que vous êtes susceptible d'avoir en vertu de la présente Convention, et lorsque nous faisons ou fournissons de tels rappels ou alertes à votre intention, nous le faisons à notre seule et entière discrétion, sans que cela ne fasse peser sur nous une quelconque obligation de préparer ou fournir des rappels ou des alertes à l'avenir.

8. NOS DROITS DANS CERTAINS CAS

8.1 Evénement Défini.

8.1.1 Si un Evénement Défini venait à survenir, était susceptible de se produire, ou lorsque nous sommes mis au fait d'un Evénement Défini, nous pourrions prendre une Mesure Réservee, de manière juste et raisonnable (voir article 8.3).

8.2 Evénements Fortuits.

8.2.1 Tout manquement de notre part à remplir nos obligations en vertu de cette Convention dû à un Evénement Fortuit ne sera pas une violation de cette Convention.

8.2.2 Si nous estimons raisonnablement qu'un Evénement Fortuit s'est produit, nous vous en informerons aussi rapidement que cela est possible et en accord avec la Loi Applicable. Nous ferons de notre mieux pour reprendre le service du Système de Négociation, de nos services et/ou l'exécution de nos obligations en vertu de la présente Convention le plus tôt possible. Sous réserve que cela soit juste et raisonnable, nous pourrions prendre une Mesure Réservee appropriée.

8.2.3 Lorsque nous sommes en mesure reprendre le service du Système de Négociation, de nos services et/ou l'exécution de nos obligations en vertu de la présente Convention suite à un Evénement Fortuit:

- (a) la valeur de toute Transaction effectuée immédiatement avant l'Événement Fortuit et qui reste ouverte sera déterminée par le Cours correspondant au moment où nous serons en mesure de reprendre notre prestation de service sur le Système de Négociation et/ ou nos services;
- (b) nous pourrions agir sur toute instruction de transmettre tout Ordre en relation avec une Transaction reçue immédiatement avant l'Événement Fortuit, si tenté est que cela soit possible; et
- (c) il vous appartient de réintégrer ou annuler tout Ordre affecté par un Événement Fortuit.

8.3 Mesures Réservées.

- 8.3.1 Si nous devons le faire en vertu de la Loi Applicable, ou d'un Événement Défini ou d'un Événement Fortuit qui se produit ou est raisonnablement susceptible de survenir, ou si nous avons des motifs sérieux ou des raisons valables d'agir ainsi, nous pourrions à notre seule discrétion prendre toute mesure, y compris toute Mesure Réservée qui s'avère opportune selon les circonstances.
- 8.3.2 Si nous avons pris ou nous décidons de prendre toute Mesure Réservée, nous veillerons à vous en informer dans les plus brefs délais, à moins que la Loi Applicable nous interdise d'agir ainsi. Si nous prenons une quelconque Mesure Réservée, nous pourrions, à notre entière discrétion, prendre en compte toute précédente instruction que vous auriez transmise à l'équipe gestion clients.

9. MODIFICATIONS ET RESILIATION

9.1 Modifications apportées à la Convention en général.

- 9.1.1 Nous pourrions modifier toute partie de la présente Convention à tout moment, et nous vous en aviserons, sous réserve de l'article 9.1.2.
- 9.1.2 Sous réserve d'un quelconque accord que nous avons passé avec vous, toute modification apportée à la présente Convention, dont nous vous avons avisé, entrera en vigueur à la date précisée dans le préavis, à savoir au moins dix (10) Jours Ouvrés après l'envoi de ce préavis. Nous pourrions vous donner un préavis inférieur à dix (10) Jours Ouvrés si les modifications à la Convention sont requises afin de répondre aux exigences de la Loi Applicable. Si vous n'acceptez pas cette modification, vous serez libre de clôturer votre Compte et/ou de résilier la présente Convention conformément à l'article 9.5 avant que la modification ne prenne effet.

9.2 Modifications apportées aux Taux de Marge, aux besoins en Marge, Commission et au Seuil de Liquidation.

- 9.2.1 Nous pourrions apporter des modifications aux Taux de Marge, autres besoins en Marge, Commission et/ou Seuil de Liquidation. Nous vous en aviserons, si possible :
 - (a) sous trois (3) Jours Ouvrés concernant de telles augmentations du Taux de Marge, autres besoins en Marge et / ou Commission; et
 - (b) un préavis d'un (1) Jour Ouvré de réductions du Taux de Marge, d'autres exigences de Marge et / ou de Commission; et
 - (c) sous dix (10) Jours Ouvrés concernant des modifications du Seuil de Liquidation, mais si nous nous réservons le droit d'apporter toute modification en accord avec cette même clause 9.2.1 et ce, avec un préavis plus court ou sans préavis lorsqu'il apparaît raisonnable de ce faire.
- 9.2.2 Suite à toute modification apportée aux Taux de Marge, autres exigences de Marge, Commission et/ou Seuil de Liquidation, il vous incombe de vous assurer que vous avez une Valeur du Compte suffisante et/ou un Solde suffisant et/ou vous réduisez vos Positions pour satisfaire aux obligations qui vous lient à nous au titre de la Convention. A défaut, cela peut entraîner la Liquidation du Compte.

9.3 Modifications apportées aux Cours, aux Taux et autres Attributs.

- 9.3.1 Nous modifierons les Cours, les Taux ainsi que les Attributs sur le Système de Négociation en temps réel et ces modifications entreront en vigueur immédiatement dès qu'elles sont faites, même si elles ne sont pas affichées sur l'appareil que vous utilisez pour accéder au Système de Négociation. Vous aurez le choix d'exécuter ou non un Ordre sur la base des Cours et / ou des Taux applicables à votre Ordre à ce moment-là. Ces modifications s'appliqueront à tous les Ordres en Attente et il est de votre responsabilité de vous assurer que la Valeur du Compte est suffisante et / ou vous réduisez vos Positions pour satisfaire à vos obligations envers nous au titre de la Convention.
- 9.3.2 Lorsque nous vous notifions d'un changement d'une limite en relation avec un Attribut, vous pouvez être amené à liquider toute Transaction affectée et ce, dans un délai de trois (3) Jours Ouvrés.

9.4 Retrait des Produits.

- 9.4.1 Nous pouvons, à tout moment et à notre entière discrétion, retirer tout Produit du Système de Négociation et/ou retirer votre capacité à conclure des Transactions sur un Produit particulier à partir d'un Compte. Si vous avez une Transaction sur le Produit qui a été retiré, nous ferons de notre mieux pour vous notifier au moins dix (10)

Jours Ouvrés avant la liquidation de toute Transaction que vous êtes susceptible de détenir sur ce Produit. Cependant, nous nous réservons le droit de fixer une période de préavis plus courte ou d'agir sans aucun préavis.

- 9.4.2 Il vous incombe d'annuler tous Ordres en Attente et liquider toutes Transactions concernant un Produit en cours de retrait conformément à l'article 9.4.1 à l'heure et selon la procédure précisée dans ce préavis. Si cela n'est pas fait par vous, nous le ferons directement.
- 9.4.3 Dans les conditions prévues à l'article 9.4.2, nous pouvons procéder à une Diminution Uniquement de tout Produit en cours de retrait conformément à l'article 9.4.1.

9.5 Clôture de votre Compte ou résiliation de la présente Convention.

- 9.5.1 Vous pouvez clôturer tout Compte en nous avisant par écrit, ce qui généralement produira effet jusqu'à un (1) jour ouvrable après notre réception. Si vous n'annulez pas tout Ordre en Attente, ne liquidez pas toute Transaction sur le Compte ou ne retirez pas tout fonds vous étant dû avant de nous adresser ce préavis de clôture ou de résiliation, nous annulerons tous les Ordres en Attente et liquiderons toutes Transactions dès que possible après avoir reçu votre préavis et veillerons ensuite (sous réserve de l'article 5.2.7) à vous retourner tout fonds qui vous est dû, mais il pourrait y avoir un délai pour ce faire
- 9.5.2 Nous pourrions clôturer tout Compte avec préavis écrit. Sous réserve de l'article 9.5.3, cela prendra effet à la date précisée dans ce préavis, à savoir au moins dix (10) Jours Ouvrés suivant la date de cette notification. Sauf notification contraire de notre part et/ou mise en position du Compte Trading Non Autorisé, vous serez autorisé à annuler tous Ordres en Attente et/ou liquider toutes Transactions pendant l'intervalle de temps qui s'étend entre (i) la date de notre préavis ; et (ii) la date à laquelle le Compte doit être clôturé. Si vous omettez de le faire ou s'il est impossible de vous en informer, nous annulerons tous les Ordres en Attente et liquiderons toutes Transactions sur le Compte et veillerons à vous rembourser tout fonds qui vous est dû.
- 9.5.3 Si nous avons des motifs sérieux ou des raisons valables d'agir ainsi, nous pourrions résilier la présente Convention ou configurer un Compte en Diminution uniquement ou Compte de Trading Non Autorisé avec un préavis de moins de dix (10) Jours Ouvrés, y compris immédiatement. Nous annulerons tous Ordres en Attente et liquiderons toutes Transactions sur le Compte en fonction de l'heure et de la procédure précisées dans le préavis.
- 9.5.4 Sauf s'il en a été convenu autrement, la Convention sera automatiquement résiliée lors de la clôture par vous ou par nous de l'ensemble de vos Comptes. Lorsque l'une ou l'autre partie (vous ou nous) clôture un Compte et/ou résilie la présente Convention, nous pouvons exercer tout droit dont nous disposons en vertu de l'article 5.4.1 pour faire une Déduction ou en vertu de l'article 5.5.1 pour exercer notre droit à effectuer une Compensation.

10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

10.1 Protection des données.

- 10.1.1 Cette Convention (de même que notre Politique de confidentialité et de sécurité disponible sur notre site Internet) établit les bases selon lesquelles toute donnée personnelle que vous nous fournissez sera traitée. En lien avec cette Convention, vous nous fournirez des données personnelles en complétant le formulaire d'ouverture de compte ou tout autre formulaire sur le site Internet et/ou la Plateforme de Back Office ou en échangeant avec nous par téléphone, email ou tout autre moyen. De telles données personnelles pourraient être conservées sur papier, en version électronique ou par tout autre moyen. Nous reconnaissons le besoin de traiter toute donnée personnelle de manière appropriée et légitime, en accord avec la Loi de Protection des Données du 6 janvier 1978 et modifiée en 2004. Nous agissons en tant que contrôleur de ces données.
- 10.1.2 Dans le cadre de cette Convention, les « données personnelles » signifie toute information enregistrée que nous détenons vous concernant et à partir de laquelle vous pouvez être identifié. Cela peut comprendre votre nom, adresse, adresse email, numéro de téléphone, information financière, description personnelle ou toute autre information personnelle. Les « données personnelles sensibles » correspondent aux données personnelles relatives à l'origine ethnique, aux opinions politiques, religieuses ou croyances similaires, aux adhésions syndicales, à la santé, à la vie sexuelle, aux procédures pénales ou aux convictions. « Traiter » signifie n'importe quelle action au niveau des données personnelles, y compris y accéder, les divulguer, les détruire ou les utiliser de n'importe quelle manière.
- 10.1.3 Nous ne traiterons généralement vos données personnelles que si vous avez donné votre consentement, si le traitement est nécessaire à l'exécution de la Convention, afin de respecter nos obligations légales ou dans les cas où nous avons un intérêt légitime à le faire. Dans d'autres cas, le traitement peut être nécessaire pour la protection de vos intérêts ou des intérêts légitimes d'autrui. Nous ne traiterons des données personnelles sensibles que si l'une des conditions énoncées dans la Loi sur la Protection des Données Personnelles est également remplie. En remplissant la demande et en concluant la Convention, vous consentez à ce que nous puissions :
- (a) traiter vos données personnelles (y compris toute donnée personnelle sensible) que nous utiliserons aux fins suivantes :

- (i) évaluer votre demande, y compris afin de s'assurer que la conclusion de la Convention vous convient;
 - (ii) l'administration du Système de Négociation et de la relation qui existe entre vous et nous;
 - (iii) l'exécution de vos obligations en vertu de la présente Convention;
 - (iv) l'évaluation du risque opérationnel et financier vous concernant;
 - (v) améliorer le site Internet et/ou le Système de Négociation et développer nos produits et services;
 - (vi) la fourniture de données de marché et autres informations provenant de tiers afin de vous assister dans l'utilisation de notre Site Internet et/ou du Système de Négociation;
 - (vii) demander des conseils juridiques sur une question liée à notre entreprise;
 - (viii) traiter avec nos auditeurs;
 - (ix) créer des données statistiques sur une base anonyme; et
 - (x) établir des profils clients (y compris mais n'étant pas limité à cibler les communications publicitaires et à créer des audiences similaires);
- (b) divulguer vos données personnelles aux personnes suivantes pour les mêmes fins que celles listées au (a) ci-dessus :
- (i) nos sous-traitants et nos prestataires de services qui traitent vos données personnelles pour notre compte (y compris les données d'identité, et les vérifications de sanctions ainsi que les informations disponibles auprès des agences d'évaluation du crédit) ou qui fournissent des services en votre nom;
 - (ii) nos Entités Affiliées; et
 - (iii) le cas échéant, votre intermédiaire, tout Titulaire du Compte Joint ou toute personne étant une Personne Autorisée ou apparaissant ou prétendant raisonnablement être une Personne Autorisée;
- (c) agir conformément aux préférences en matière de communications promotionnelles que vous avez indiquées lorsque nous utilisons vos données personnelles pour les besoins de la commercialisation de nos produits concernés, des produits concernés de nos Entités Affiliées, de votre intermédiaire et de tout tiers désigné. Vous avez le droit de nous demander de procéder au traitement de vos données personnelles pour de telles raisons et devez nous aviser à tout moment si vous souhaitez changer les préférences relatives à vos données personnelles en mettant à jour vos paramètres sur la Plateforme MT4 ou en contactant notre équipe gestion clients sur gestionclients@cmcmarkets.fr ou en nous envoyant un courrier postal ; et
- (d) transférer, conserver et traiter vos données personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen (EEE) aux fins énoncées aux points a), b) et c) ci-dessus, lorsque le niveau de protection des données peut ne pas être identique à celui au sein de l'EEE. Nous prendrons toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour nous assurer que vos données personnelles sont traitées de manière sécurisée et conformément à la Convention et aux Lois sur la Protection des Données Personnelles en ce qui concerne un tel transfert, stockage ou traitement.
- 10.1.4 Vous avez le droit d'accéder à l'ensemble des données personnelles vous concernant. Lorsque cela est permis, nous nous réservons le droit de prélever des frais.
- 10.1.5 Vous acceptez le fait que nous pourrions enregistrer toutes les conversations téléphoniques et/ou les communications par tout autre moyen entre vous et nous, et utiliser de tels enregistrements, ou transcriptions de ces enregistrements, ainsi que tout e-mail, message instantané enregistré ou toute autre communication que vous nous envoyez sur la Plateforme de Back Office ou autrement, à des fins de formation, à des fins d'enquête sur toute réclamation que vous faites, ou pour toute autre fin légale ou réglementaire y compris comme moyen de preuve dans le cadre d'un litige ou d'un contentieux éventuel entre vous et nous. Nous devons conserver les enregistrements de toutes les conversations pendant une durée requise par la Loi Applicable. Nous vous fournirons une copie des enregistrements dans un délai raisonnable suivant votre demande.
- 10.1.6 Vous acceptez le fait que nous pouvons communiquer toute information que nous détenons sur vous ou sur votre Compte (y compris toute information personnelle visée par les Lois sur la Protection des Données Personnelles) à toute autorité compétente si cette communication est exigée par cette autorité compétente ou par la Loi Applicable.
- 10.1.7 Vous vous engagez à conserver toute information relative à votre Compte que vous détenez, y compris les e-mails et lettres et toute communication promotionnelle que nous vous envoyons, en tout temps confidentiels.

10.2 Droits de Propriété Intellectuelle.

- 10.2.1 Nous ou nos concédants de licence possédons tous Droits. Sauf lorsque la présente Convention l'accorde expressément, vous n'acquies aucun droit, titre ou intérêt sur aucun élément du Système de Négociation, de notre site Internet ou sur d'autres Droits lié à cette dernière.
- 10.2.2 Nous vous octroyons ci-après une licence personnelle, non exclusive, sans aucun paiement de redevances, révocable et non cessible, pour l'accès et l'utilisation personnelle et non commerciale du Système de Négociation et de notre site Internet pour les besoins limités à la négociation ou la spéculation conformément à la présente Convention. Aucun autre droit n'est accordé relativement au Système de Négociation ou de notre site Internet. Dans le cas où vous faites ou tentez de faire l'une quelconque des actions interdites définies à l'article 10.2.3 ou que nous suspectons raisonnablement que vous avez fait ou tenté de faire l'une quelconque des actions interdites, cette licence ainsi que la présente Convention seront immédiatement révoquées sans préavis et vous ne disposerez plus de droits supplémentaires dans le cadre du Système de Négociation, de notre site Internet ou de l'un quelconque des Droits.
- 10.2.3 Il vous est interdit de :
- (a) copier, reproduire, traduire, dupliquer, utiliser, modifier, adapter, changer, améliorer, réaliser une ingénierie inverse, décompiler, décoder, désassembler ou réassembler le fonctionnement de, ou créer des œuvres dérivées du Système de Négociation, de notre site Internet ou de l'un quelconque des Droits (ou causer ou permettre à toute autre personne de réaliser toute action énoncée précédemment) sauf si expressément prévu par la Convention;
 - (b) créer ou développer tout hyperlien ou tout autre formulaire correspondant à un lien électronique vers le Système de Négociation ou notre site Internet à l'exception de notre consentement écrit préalable;
 - (c) distribuer, redistribuer, vendre, revendre, transmettre, retransmettre, publier, rendre disponible, concéder via une sous-licence, céder, louer, prêter, remettre en circulation, reconditionner, divulguer, afficher ou faire un usage commercial du Système de Négociation, de notre Site Internet, de l'un quelconque des Droits ou de l'un quelconque des documents que nous vous avons fournis relativement à la présente Convention (que ce soit en partie ou en totalité);
 - (d) télécharger ou copier vos informations de Compte sauf si une autorité compétente exige de le faire ou pour un usage personnel conformément aux dispositions de cette Convention;
 - (e) télécharger ou copier les informations de compte relatives à tout autre client;
 - (f) procéder à toute collecte de données, ou utiliser la recherche de données, la capture de données d'écran, utiliser des logiciels de reconnaissance optique de caractères, des logiciels de création d'image, des robots ou tout autre outil de collecte et d'extraction de données similaire sur le Système de Négociation ou les Droits;
 - (g) introduire sciemment tout logiciel de virus, de chevaux de Troie, de vers informatiques, de bombes logicielles, de bombes à retardement, de « portes dérobées » ou de dispositifs de porte dérobée, tout « dispositif de désactivation », tout logiciel malveillant, ou tout autre dispositif, logiciel ou code qui :
 - (i) est ou est susceptible d'être malveillant ou technologiquement dangereux, destructif, ou restrictif ou toute autre chose analogue à ce qui précède, pour le Système de Négociation ou l'un quelconque des Droits;
 - (ii) endommage, perturbe, altère, efface ou affecte négativement le fonctionnement normal du Système de Négociation ou de l'un quelconque des Droits;
 - (iii) aide ou facilite le vol ou l'altération des données ou des contenus sur le Système de Négociation ou de l'un quelconque des Droits; ou
 - (iv) permet un accès non autorisé au Système de Négociation ou à l'un quelconque des Droits;
 - (h) permettre ou faciliter un accès non autorisé ou une tentative d'accès non autorisé au Système de Négociation ou à l'un quelconque des Droits, y compris le serveur sur lequel le Système de Négociation ou l'un quelconque des Droits est stocké ou tout serveur, ordinateur ou base de données connecté au Système de Négociation ou à l'un quelconque des Droits;
 - (i) attaquer le Système de Négociation au moyen d'une méthode visant l'impossibilité d'accès au service ou d'une attaque électronique massive destinée à interrompre le service;
 - (j) utiliser le Système de Négociation, notre site Internet, l'un des quelconques Droits ou l'un des documents fournis par nous en relation avec la Convention (en tout ou partie) qui pourrait constituer de quelque façon (selon notre avis raisonnable) une Utilisation Abusive; ou
 - (k) faire, ou permettre un acte ou une chose (ou omettre de faire tout acte ou toute chose) analogue à ce qui précède.

L'un quelconque des actes qui précèdent pourrait constituer un Evènement Défini qui nous autorise à prendre une Mesure Réservee (voir les articles 8.1 et 8.3).

10.2.4 Nous pouvons, sur notification écrite préalable, vérifier votre utilisation des données de marché ou des informations similaires mises à votre disposition sur le Système de Négociation pour nous assurer du respect de la Convention. Vous acceptez de coopérer pleinement avec nous dans le cadre de tout audit et de fournir rapidement toutes les informations demandées.

10.3 Sous-traitance.

10.3.1 Nous pourrions utiliser des fournisseurs de service externes dans le cadre d'une de nos opérations quelconques conformément à la Loi Applicable, qui pourraient inclure des Entités Affiliées ou des tierces parties.

10.4 Dispositions qui deviennent illégales, nulles, ou inapplicables.

10.4.1 Si à tout moment une disposition quelconque de la présente Convention est ou devient illégale, nulle, ou inapplicable de quelque façon que ce soit en vertu de la loi de tout territoire, toutes les autres dispositions de la présente Convention resteront valables et applicables en vertu de la loi de ce territoire ainsi qu'en vertu de toute autre Loi Applicable.

10.5 Cession ou délégation de droits et obligations.

10.5.1 Vous ne pouvez céder aucun de vos droits ou déléguer aucune de vos obligations ou accorder toute utilisation ou bénéfice de tout droit à quiconque (y compris à toute Personne Autorisée ou à tout Titulaire du Compte Joint) au titre de la Convention sans notre consentement écrit préalable.

10.5.2 Vous ne pouvez pas, pour quelque raison que ce soit, accorder à quiconque (y compris à une Personne Autorisée) l'utilisation ou le bénéfice d'un droit au titre de la Convention, y compris tous droits sur l'argent détenu auprès de nous (que ce soit par le biais d'une hypothèque, d'une sûreté ou autre).

10.5.3 Nous pouvons céder ou déléguer tout droit et/ou obligation au titre de la Convention, qui peut impliquer le transfert du solde d'argent détenu en votre nom à toute personne, à condition que nous agissions conformément à la Loi Applicable. Tant que vous vous êtes conformé à cette Convention à la date d'une telle cession, nous devons utiliser les efforts raisonnables pour vous remettre un préavis écrit d'au moins trente (30) jours calendaires, bien que nous nous réservons le droit de céder ou déléguer nos droits et/ou obligations avec effet immédiat, auquel cas nous vous informerons dès que possible de la cession ou de la délégation. Lorsque nous cédon ou déléguons à toute personne l'un quelconque de nos droits ou obligations au titre de la Convention, nous pouvons donner à cette personne toute information vous concernant qu'elle peut raisonnablement exiger.

10.6 Droits et recours.

10.6.1 Les droits et recours dont vous disposez ou dont nous disposons au titre de la Convention n'excluent pas les droits et recours dont vous disposez ou dont nous disposons conformément à la Loi Applicable, mais ils s'y ajoutent.

10.7 Retard ou inaction dans l'exercice de droits au titre de la Convention.

10.7.1 Tout délai ou échec de votre ou de notre part à exercer un droit spécifique ou à prendre une action particulière en vertu de la Loi Applicable ou de la Convention ne signifie pas que vous ne pourrez ou que nous ne pourrions pas exercer ce droit ou prendre une telle action à un stade ultérieur.

10.8 Droits de tiers.

10.8.1 A part nos Associés, aucune personne (y compris à une Personne Autorisée) qui n'est pas partie à cette Convention n'a le droit d'appliquer l'un des termes de la Convention aux termes de la Loi sur les contrats (Droits de tiers) de 1999.

10.9 Droit applicable et juridiction.

10.9.1 Cette Convention et toutes obligations non contractuelles découlant de, ou en rapport avec la Convention sont régies par et interprétées conformément au droit anglais et gallois, sous réserve que toute disposition du droit français ne peuvent prévaloir.

10.9.2 Les tribunaux français ont une compétence non-exclusive pour entendre tout litige ou réclamation de toutes sortes (y compris litiges ou réclamations non-contractuels), découlant de, ou en relation avec la Convention. Aucune disposition présente dans le présent article 10.9.2 ne limite notre droit à initier toute poursuite à votre rencontre pour tout litige ou réclamation dans toute autre juridiction que nous jugerions appropriée relativement à tout litige ou réclamation ; et la mise en œuvre de toute procédure dans une juridiction ne peut nous interdire de mettre en œuvre d'autres procédures dans d'autres juridictions, de manière simultanée ou non, et ce dans les limites de la Loi Applicable.

10.10 Signification de quelques autres termes dans la Convention.

10.10.1 Dans la Convention, toute référence à une disposition particulière de la Loi Applicable est réputée désigner cette disposition telle que modifiée de manière occasionnelle, et de toute disposition équivalente, similaire ou analogue au titre de la Loi Applicable.

10.10.2 Toute référence à un document (y compris les informations fournies sur notre Site Internet et/ou la Plateforme de Back Office) de la Convention est réputée désigner le présent document tel que modifié de manière occasionnelle.

- 10.10.3 Toute référence à « y compris » ou « comprend » dans la Convention est réputée signifier « y compris, mais sans s'y limiter ».
- 10.10.4 Sauf mention contraire, toutes les références dans ces Conditions Générales à des articles, des paragraphes ou à des annexes sont des articles, paragraphes et annexes compris dans ces Conditions Générales ou dans notre Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4.
- 10.10.5 Tout titre de la Convention n'aura pas d'incidence sur l'interprétation de cette dernière.
- 10.10.6 Toute référence à une personne dans les Conditions inclut les entités ayant la personnalité morale, les entités sans personnalité morale et les personnes physiques.
- 10.10.7 A moins que le contexte ne le justifie autrement, les mots au singulier doivent inclure le pluriel et le pluriel doit inclure le singulier.
- 10.11 Survie des conditions de la Convention.**
- 10.11.1 Les articles 4.3.4, , 7 et 10, paragraphe 3 de l'Annexe 2, ainsi que l'Annexe 3 continueront de s'appliquer après la clôture de votre Compte et/ou la résiliation de la Convention.

ANNEXE 1 – CONDITIONS DES PRODUITS

La présente Annexe 1 énonce les conditions qui s'appliquent de manière spécifique aux investissements dans nos Transactions sur tout Compte.

1. Le Système de Négociation.

- 1.1 Vous pourrez effectuer des Transactions sur votre Compte par la Plateforme MT4 et pourrez gérer votre Compte, y compris le financement et les retraits, par la Plateforme de Back Office.
- 1.2 La Plateforme MT4 est concédée à CMC Markets sous licence par une tierce partie. Toutes les communications reçues sur la Plateforme MT4 ne proviennent pas de CMC Markets et ne sont pas approuvées par CMC Markets, même si elles peuvent être présentées comme provenant de CMC Markets. CMC Markets ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit à l'égard de la Plateforme MT4 ou des services fournis par des tierces parties sur la Plateforme MT4. CMC Markets n'est pas responsable de toute perte ou tout dommage découlant ou au titre de l'utilisation, du fonctionnement, de l'exécution et/ou de l'erreur de la Plateforme MT4 ou des services fournis par des tierces parties sur la Plateforme MT4, y compris la Négociation Automatisée.
- 1.3 Conformément à l'article 6.1.2, nous pouvons communiquer avec vous par la Plateforme de Back Office. Ces communications peuvent affecter votre négociabilité sur la Plateforme MT4. Vous devrez vous connecter à la Plateforme de Back Office pour vous permettre de reprendre la négociation ou pour obtenir des informations sur des Transactions refusées.

2. Produits.

- 2.1 Vous pourrez accéder aux informations pertinentes sur chaque Produit, y compris à ses Attributs, à travers le Système de Négociation. Veuillez consulter le Système de Négociation pour plus de détails sur les Produits disponibles.
- 2.2 Vous pouvez uniquement conclure ou liquider des Transactions via la Plateforme MT4 et/ou à travers notre équipe gestion clients pendant les Heures de Négociation spécifiées dans le Système de Négociation pour le Produit correspondant. Il vous appartient de surveiller les Heures de Négociation indiquées dans le Système de Négociation. Certains types d'Ordres, mais pas tous, peuvent être exécutés via la Plateforme MT4 et/ou à travers notre équipe gestion clients en dehors des Heures de Négociation pour le Produit correspondant.

3. Cours.

- 3.1 Le Système de Négociation générera des Cours pendant les Heures de Négociation pour tout Produit, sous réserve des articles 4.2.1, 8.2 et 8.3 ainsi que de l'article 11 de la présente Annexe 1 et vous reconnaissez que ces Cours peuvent différer à tout moment de ceux affichés sur votre appareil.
- 3.2 Le Cours auquel un Ordre sera exécuté peut vous être moins favorable que le Cours affiché sur la Plateforme MT4 lorsque vous passez l'Ordre et vous êtes tenu de vérifier le Cours auquel un Ordre pourrait être exécuté.

4. Changes.

- 4.1 L'ensemble des Déductions et crédits appliqués à votre Compte seront dans la Devise de Référence du Compte concerné. Lorsque la Devise de Référence du Produit concerné est différente de la Devise de Référence du Compte concerné, tous les calculs de Déductions et de crédits seront réalisés dans la Devise de Référence du Produit et convertis dans la Devise de Référence du Compte au Taux de Change.
- 4.2 Le Système de Négociation conservera les informations relatives au Taux de Change en relation avec votre Compte.

5. Ordres.

- 5.1 Pour conclure une Transaction, vous devez passer un Ordre sur la Plateforme MT4 qui identifie le Produit et fournir les informations requises par la Plateforme MT4 en relation avec ce Produit.
- 5.2 Vous ne pourrez passer un Ordre que si vous disposez de fonds suffisants sur votre Compte et si vous répondez aux besoins en Marge.
- 5.3 Un Ordre ne sera considéré reçu par la Plateforme de Back Office qu'au moment de sa réception effective par la Plateforme de Back Office, laquelle peut ne pas avoir lieu juste après le moment où vous envoyez cet Ordre sur la Plateforme MT4. Placer un Ordre ne garantit pas qu'une Transaction sera initiée car nous nous réservons le droit de rejeter votre Ordre sans aucune explication. Un historique de tout Ordre rejeté ou exécuté peut être obtenu au travers du Système de Négociation.
- 5.4 Sous réserve des dispositions de la présente Annexe 1, vous pouvez et/ou nous pouvons modifier ou nous pouvons également annuler à tout moment tout Ordre en Attente jusqu'à ce que cet Ordre soit exécuté.
- 5.5 Si votre Compte a un Capital Disponible insuffisant pour couvrir les besoins de Marge concernés pour cet Ordre, nous n'exécuterons pas cet Ordre.
- 5.6 Les types d'Ordres à votre disposition concernant un Produit particulier et le détail du moment où les Ordres peuvent être passés ou modifiés, seront énoncés sur notre Site Internet, et par la suite sur le Système de Négociation.

6. Marge.

- 6.1 Nous appliquerons différents types de besoins en Marge pour toute Transaction que vous placerez sur la Plateforme MT4 et qu'il vous sera demandé de respecter afin de placer une Transaction. Nous fournissons toutes les informations détaillées sur le Système de Négociation par rapport à ces besoins en Marge.
- 6.2 La Marge reflète un pourcentage de la valeur totale de la Position. Lorsque vous avez conclu une Transaction, vous devez vous assurer que la Valeur de votre Compte est suffisante pour résister aux fluctuations de Cours

7. Négociation Automatisée.

- 7.1 Plusieurs applications pour automatiser les transactions et analyses, comme les conseillers experts (communément appelés EA), les indicateurs et scripts, sont disponibles sur la Plateforme MT4 par des tierces parties (« Négociation Automatisée »). CMC Markets ne recommande ni n'approuve l'utilisation de la Négociation Automatisée et n'est pas responsable de toute perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit découlant ou au titre de votre utilisation de la Négociation Automatisée sur la Plateforme MT4.
- 7.2 Conformément à l'article 9.5.3, CMC Markets se réserve le droit de résilier la Convention immédiatement si nous pouvons raisonnablement soupçonner que vous avez recours à la Négociation Automatisée pour une Utilisation Abusive.

8. Protection contre les soldes négatifs.

- 8.1 Les Clients non Professionnels ne peuvent pas perdre plus que leur Capital Investi. Si, à tout moment, votre compte présente une valeur négative du Solde, nous renoncerons à notre droit de revendiquer le déficit et ramènerons le solde du Compte à zéro (0). Veuillez noter que cela peut ne pas se produire immédiatement.
- 8.2 Vous devez toujours vous assurer que le Montant de Réévaluation du Compte est toujours supérieur au niveau de clôture applicable affiché sur notre plate-forme. Nous nous réservons le droit de fermer toutes les transactions ouvertes si vous omettez de maintenir des fonds suffisants sur votre compte pour maintenir le Montant de Réévaluation du Compte au-dessus du Seuil de Liquidation applicable.

9. Gestion du risque.

- 9.1 Vous pouvez émettre différents types d'options de gestion du risque en relation avec une Transaction, à tout moment, à travers la Plateforme MT4. Plus d'informations sur les types d'options de gestion du risque sont disponibles sur la Plateforme MT4.

Limites sur vos Transactions.

- 9.2 Plusieurs limites de Produit s'appliqueront à vos Ordres. Dans l'hypothèse où un Ordre doit être exécuté mais que l'exécution de cet Ordre constituerait une méconnaissance d'une limite correspondante à ce type d'Ordre, l'Ordre sera automatiquement rejeté.
- 9.3 Si l'acceptation d'un Ordre en Attente ou la modification d'un Ordre en Attente existant entraînerait le dépassement d'une limite correspondante, l'Ordre ou la modification correspondante serait refusé(e) par la Plateforme MT4.
- 9.4 De plus, un Compte peut être soumis à une limite restreignant le nombre de Transactions et Positions qui peuvent résulter de l'initiation d'une nouvelle Position ou Transaction sur le Compte à tout moment. Nous définissons cette limite à notre entière discrétion. Nous sommes en droit de modifier à tout moment une telle limite conformément à l'article 9.3 et il est votre responsabilité de vous assurer de connaître la limite actuelle avant de conclure toute nouvelle Position ou Transaction, ou d'exécuter un nouvel Ordre en Attente en vérifiant les informations disponibles sur le Système de Négociation.

10. Plus ou Moins-Value.

- 10.1 Les détails concernant la Plus ou Moins-Value Latente (et sa relation avec la Plus ou Moins-Value Réalisée) pour toute Transaction spécifique sont fournis par le Système de Négociation.
- 10.2 La Plus ou Moins-Value Latente affichée à tout moment sur le Système de Négociation peut ne pas refléter précisément la Plus ou Moins-Value Réalisée qui serait générée si vous liquidiez immédiatement l'une de ou toutes vos Transactions ouvertes.
- 10.3 S'il y a suffisamment de fonds sur votre Compte et/ou vous avez une Plus-Value Réalisée suffisante pour couvrir intégralement la Moins-Value Réalisée, alors une Moins-Value Réalisée sera due et exigible immédiatement. Si ce n'est pas le cas et que la Valeur du Compte pour le Compte passe en-dessous du(des) Seuil(s) de Liquidation pour ce Compte, la Moins-Value Réalisée sera due et exigible immédiatement. Si vous êtes un Client Non Professionnel, vous ne pouvez pas perdre plus que votre capital investi.

11. Opérations sur Titres, Cas d'Ajustements et Cas de Faillite.

- 11.1 Une Opération sur Titres ou un Cas d'Ajustement peut se produire en rapport avec l'actif sous-jacent d'un Produit. Lorsqu'une Opération sur Titres ou un Cas d'Ajustement se produit, nous prendrons les mesures appropriées (à notre avis raisonnable) pour :
 - (a) reproduire ceci sur votre Ordre ou Transaction;

- (b) refléter toute action prise par les contreparties aux transactions en lien avec de tels actifs sous-jacents du Produit sur lequel nous sommes entrés en position afin de couvrir ou compenser notre exposition par rapport à vous; ou
- (c) préserver l'équivalent financier de votre Ordre ou Transaction juste avant l'Opération sur Titres ou le Cas d'Ajustement, ce qui peut avoir des conséquences sur votre Transaction.

11.2 Nous vous informerons dès que possible de toute mesure applicable que nous déciderons de prendre, pour éviter toute ambiguïté, qui peut avoir lieu après l'Opération sur Titres ou le Cas d'Ajustement correspondant, ou après la mesure correspondante que nous pouvons prendre à notre discrétion en vertu du présent article.

12. Liquidation du Compte.

12.1 Vous devez vous assurer que la Valeur de votre Compte reste toujours supérieure au Seuil de Liquidation applicable pour votre Compte affiché sur le Système de Négociation. Lorsque la Valeur de votre Compte est inférieure au Seuil de Liquidation applicable, la Plateforme MT4 initiera automatiquement une Liquidation du Compte. Plus de détails sur le Seuil de Liquidation pour votre Compte peuvent être consultés sur la Plateforme de Back Office. La clôture du Compte ne limite pas et n'est pas supposée limiter votre responsabilité envers nous dans le cadre de vos Transactions. Les Clients non Professionnels ne peuvent pas perdre plus que leur Capital Investi.

ANNEXE 2 – CONDITIONS APPLICABLES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS ET AUX CONTREPARTIES ÉLIGIBLES

La présente Annexe 2 définit les conditions supplémentaires applicables aux Clients Professionnels uniquement. Les articles suivants s'appliquent à tous les Clients Professionnels et aux Contreparties Éligibles.

1. Plus ou Moins-Value.

1.1 Toute Transaction peut engendrer des pertes qui excèdent votre Capital Investi.

2. Les Fonds du Client.

2.1 Conformément à la Loi Applicable, vous reconnaissez et acceptez que, sauf notification contraire :

- (i) nous acquerrons la pleine propriété de tous les montants reçus de vous ou que nous créditions sur votre Compte
- (ii) cet argent ne constitue pas des fonds du client au sens de la Loi Applicable, que nous pouvons utiliser dans le cadre de nos activités; et
- (iii) en cas d'insolvabilité de notre part, vous aurez le rang de créancier général de CMC Markets sur ces fonds.

3. Paiements.

3.1 Dans l'hypothèse où votre Compte a un Solde négatif suite à la Liquidation du Compte ou la résiliation de la présente Convention, ce Solde négatif constitue une dette à notre égard qui est due et exigible immédiatement.

3.2 Tout solde négatif doit être régularisé dans les plus brefs délais, sans tenir compte du fait que le solde est compris dans le Seuil de Liquidation correspondant.

3.3 Tout solde négatif est une dette qui est payable immédiatement sur demande.

4. Notre droit à la Compensation.

4.1 Si nous exerçons notre droit à la Compensation, nous vous informerons du Montant de toute dette en souffrance et cette dette nous sera immédiatement payable.

Les articles suivants ne s'appliquent qu'aux Clients Professionnels et aux Contreparties Éligibles auxquels nous avons également convenu par écrit de fournir des services supplémentaires.

5. Les Ordres.

5.1 Si votre Compte a un Capital Disponible insuffisant pour couvrir les besoins en Marge concernés pour un Ordre, nous pouvons, à notre entière discrétion, convenir de permettre que cet Ordre soit exécuté.

6. Gestion des risques - limites sur vos Transactions.

6.1 Nous pouvons, à notre seule discrétion, convenir de renoncer aux limites de Produits relatives à vos Transactions.

7. Communication.

7.1 Lorsque la Convention vous oblige à communiquer avec nous par écrit, vous pouvez envoyer un courrier électronique à l'une des adresses électroniques de CMC Markets que nous fournissons ou nous envoyer une lettre par courrier.

8. Suppression de tout service supplémentaire.

8.1 Nous pouvons (à tout moment et à notre discrétion) supprimer tout ou partie de la fourniture de tout service supplémentaire de votre Compte en vous notifiant par écrit. Sous réserve du paragraphe 8.2 de l'Annexe 2, cela prendra effet à la date spécifiée dans cet avis, et au minimum dans les dix (10) Jours Ouvrés suivants la date de l'avis.

8.2 Si nous avons des raisons valables de le faire, nous pouvons supprimer tout service supplémentaire de votre Compte avec (ou sans) préavis de moins de dix (10) Jours Ouvrés.

9. Liquidation du Compte

9.1 La Liquidation du Compte ne limite pas et n'est pas destinée à limiter votre entière responsabilité à notre égard concernant vos Transactions. Vous pouvez perdre plus que votre investissement et il se peut que vous deviez effectuer d'autres paiements.

10. Accords supplémentaires

10.1 Toute condition additionnelle ou supplémentaire que nous proposons par écrit et que vous acceptez par écrit fera partie intégrante de la Convention et l'article 1.1.3 sera interprété en conséquence.

ANNEXE 3 – DEFINITIONS

A défaut de toute indication contraire, les mots et expressions utilisés dans la Convention et commençant par une majuscule ont le sens qui leur est assigné ci-dessous :

ACPR	Désigne l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution française (ou toute autorité qui viendrait à lui succéder).
AMF	Désigne l'Autorité des marchés financiers française (ou toute autorité qui viendrait à lui succéder).
Attributs	Désigne l'ensemble des limites, restrictions et autres caractéristiques applicables aux Ordres et/ou Transactions sur chaque Produit, que nous pouvons être amenés à modifier de temps à autre en accord avec les articles 9.5 et 9.6. Les Attributs comprennent les limites et niveaux de négociation, les distances minimales, les Heures de Négociation, les Dates d'Expiration et les dates clés.
Avertissement sur les Risques Associés MT4	Désigne le préavis que nous sommes tenus de vous donner en vertu de la Loi Applicable à l'égard de toute Transaction sur tout Produit qui est à disposition sur notre Site Internet.
Capital Disponible	Désigne le Montant équivalent à la Valeur de votre Compte actuelle moins les besoins en Marge. Le Capital Disponible est communément appelé « Marge Libre » sur la Plateforme MT4.
Capital Investi	Signifie : (i) la somme de tous les fonds que vous nous avez valablement confiés plus toutes les Plus-Values Réalisées ; moins (ii) le Montant des fonds que vous avez retirés.
Cas d'Ajustement	Désigne, pour tout Produit dont l'actif sous-jacent est un indice, tout changement affectant l'indice, en ce compris notamment toute substitution par un nouvel indice.
Cas de Faillite	Désigne les cas suivants : (i) La désignation d'un administrateur, liquidateur, mandataire ou tout autre délégué vous concernant; (ii) Si tout bénéficiaire d'une sûreté prend possession ou vend de tout ou partie de vos actifs; (iii) Vous êtes dans l'incapacité de faire face à vos dettes exigibles; (iv) Vous faites l'objet d'une demande de mandat ad hoc, ou l'on vous propose de conclure un accord amiable, ou vous concluez un arrangement, ou une requête en faillite est présentée au tribunal ; (v) Si vous êtes une entité ayant la personnalité morale, une résolution est adoptée ou une ordonnance est rendue pour votre liquidation, redressement ou mise sous tutelle; ou (vi) Si vous faites faillite ou que vous devenez insolvable ou tout événement analogue à ceux décrits aux articles précédents de cette définition. Si vous êtes une société en participation ou que vous détenez un Compte Joint, la survenance d'un des événements listés aux (i) à (vi) ci-dessus relatif à l'un des associés ou à l'un des Titulaires du Compte Joint constitue un Cas de Faillite.
CFD	Désigne un contrat pour la différence, qui cherche à suivre un placement dans l'actif sous-jacent concerné sans les coûts et les droits habituels associés à un placement dans cet actif sous-jacent, y compris tout contrat financier avec règlement en espèces dont l'objectif ou l'objectif affiché est d'assurer une plus-value ou d'éviter une moins-value en fonction des fluctuations sur : (i) la valeur ou le cours des instruments financiers, tels que des actions, des produits de base, des bons du Trésor et des devises ; (ii) la valeur ou le prix de propriété sous quelque dénomination que ce soit ; ou (iii) un indice ou tout autre facteur de référence désigné en tant que tel dans le contrat.

Client non Professionnel	A le sens qui lui est donné dans le Code de la FCA (<i>FCA conduct of business sourcebook</i>).
Client Professionnel	A le sens qui lui est donné dans le Code de la FCA (<i>FCA conduct of business sourcebook</i>).
Commission	Désigne le Montant prélevé à l'ouverture et la liquidation d'une Transaction ou une Position, tel qu'indiqué dans le Système de Négociation et tel que modifié en tant que de besoin par CMC Markets conformément à l'article 9.32.
Compensation	A le sens qui lui est assigné à l'article 5.5.1.
Compte	Désigne tout compte ouvert dans nos livres par un Client pour négocier des Transactions sur le Système de Négociation, y compris un Compte Joint.
Compte Joint	Désigne un Compte détenu par deux ou plusieurs personnes.
Conditions ou Conditions Générales	A le sens qui lui est assigné à l'article 1.1.1.
Contrepartie éligible	A le sens qui lui est donné dans le Code de la FCA (<i>FCA conduct of business sourcebook</i>)
Convention	A le sens qui lui est assigné à l'article 1.1.3.
Cours	Désigne le Cours Acheteur ou le Cours Vendeur d'un Produit et/ou fourni par notre équipe gestion clients (qui peut être désigné sous l'appellation de « Cours », « Cours CMC » ou toute variante similaire), tel que régulièrement généré par le Système de Négociation. Le Cours auquel un Ordre concernant une Transaction est exécuté par le Système de Négociation peut se révéler moins favorable pour un Client que le Cours affiché sur le Système de Négociation et/ou fourni par notre équipe gestion clients au moment où l'Ordre est passé (du fait, par exemple, de fluctuations de marché intervenues entre le moment auquel l'Ordre est passé et celui auquel l'Ordre est exécuté par le Système de Négociation et/ou par notre équipe gestion clients).
Cours Acheteur	Le Cours auquel une Transaction d'achat est conclue et auquel une Transaction de vente est valorisée et clôturée telle qu'affichée sur la Plateforme MT4. Cours Acheteur est communément appelé « ASK ou Demande » sur la Plateforme MT4.
Cours Cible	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4. Désigne le Cours auquel le Client souhaite conclure ou liquider une Transaction, tel que précisé lors de la passation d'un Ordre Stop, d'un Ordre Stop Loss Suiveur, d'un Ordre Stop Loss, d'un Ordre Limit, d'un Ordre Take Profit ou d'un Ordre au Marché.
Cours Vendeur	Le Cours auquel une Transaction de vente est conclue et auquel une Transaction d'achat est valorisée et clôturée telle qu'affichée sur la Plateforme MT4. Cours Vendeur est communément appelé « BID ou Offre » sur la Plateforme MT4.
Date d'Expiration	Désigne la date et l'heure limites auxquelles une Transaction ou un Ordre en Attente relatif à un Forward arrive automatiquement à son terme, telles qu'indiquées dans la Liste des Produits.
Déduction	A le sens qui lui est assigné à l'article 5.4.1.
Devise de Référence du Compte	Désigne la devise dans laquelle un Compte est libellé et dans laquelle toutes les Déductions et crédits seront effectués, tel qu'indiqué sur la Plateforme de Back Office et conformément à l'article 5.3.1.
Devise de Référence du Produit	Désigne la devise dans laquelle un Produit donné est libellé, et qui correspond en général à la devise du marché sous-jacent sous réserve de toute précision contraire sur le Système de Négociation ou dans la Liste des Produits.

Diminution Uniquement	Désigne une restriction sur un Compte ou un Produit (si applicable) afin de vous empêcher d'accroître vos Positions. Vous serez uniquement autorisé à passer des Ordres afin de liquider des Transactions et/ou d'annuler tout Ordre en Attente.
Document d'Informations Clé (KID)	Un document contenant certaines informations clés sur chacun de nos Produits.
Droits	Se réfère à tous les Droits à la Propriété Intellectuelle sur le Système de Négociation, notre site Internet et à tous ses logiciels, algorithmes, conception, texte, contenu, données (y compris les données de marchés, qui sont détenues par des tierces parties et utilisés par nous pour créer des Cours), arrangement, organisation, graphiques, compilation, traduction magnétique, conversion digitale, équipement, et tout autre équipement électronique, ordinateur, équipement et dispositifs technologiques, équipement et dispositifs de communication d'informations, réseaux, serveurs, applications, codes (y compris codes source et objet) et centre de données qui sont contenus ou en relation avec le Système de Négociation, ainsi que toutes les documentations techniques et informations nécessaires à l'utilisation de tout ce qui est mentionné ci-dessus.
Droits de Propriété Intellectuelle	Désigne : (i) tous les droits de propriété intellectuelle, en ce compris tous droits d'auteurs et droits voisins, brevets, modèles d'utilité ('utility models'), marques, sigles, noms de marques, noms de domaines, droits moraux, secrets d'affaires, droits relatifs aux inventions, logos, droits de reproduction, clientèles et droits d'ester en contrefaçon ou concurrence déloyale, droits relatifs aux logiciels informatiques (notamment sur le code source ou le code objet), inventions, topographies de produits semi-conducteurs, droits relatifs aux bases de données, droits relatifs aux dessins et modèles, savoir-faire et toutes informations confidentielles, que ces éléments soient contenus ou non dans les logiciels et qu'ils aient fait ou non l'objet d'un dépôt ou autre inscription; (ii) toutes demandes de dépôt ou d'inscription, tous droits de demander un dépôt, une inscription ou le renouvellement ou la prorogation de ces droits et tous droits de priorité sur ces droits; et (iii) tous autres droits de propriété intellectuelle ou droits voisins et autres formes de protection équivalente ou d'effet similaire présents ou futurs, partout dans le monde.
Entité Affiliée	Désigne la société CMC Markets Plc et toute société liée à la société CMC Group Plc au sens de la section 256 du Companies Act 2006.
Erreur	A le sens qui lui est assigné à l'article 4.4.
Événement Défini	Un événement qui inclut, mais n'est pas limité à, si : (i) vous, ou toute Personne Autorisée ayant été désignée par vous, êtes sujet à ou avez été reconnu coupable ou en faute dans toute procédure pénale ou investigation pertinente menée par les autorités compétentes dans toute juridiction, d'un délit impliquant malhonnêteté, criminalité financière, financement du terrorisme ou infraction similaire; (ii) vous êtes sujet à un Cas de Faillite; (iii) vous êtes une personne physique et vous décédez, perdez vos facultés mentales ou vos capacités, tant que cela est en lien avec La Convention, en sont autrement diminuées; (iv) vous êtes en violation de toute clause de cette Convention; (v) Une Erreur se produit; ou (vi) Toute autre circonstance pour laquelle nous pensons raisonnablement qu'il est nécessaire ou préférable de vous ou de nous protéger, y compris toute violation ou violation potentielle par vous de la Loi Applicable ou de la Convention ou lorsque vous ne donnez pas suite comme raisonnablement demandé par nous à tout préavis, communication ou demande d'informations complémentaires en relation avec votre Compte.

Événement Fortuit	<p>Désigne l'existence réelle de, ou notre croyance raisonnable de l'existence ou de l'imminence de, toute circonstance qui est au-delà de notre contrôle raisonnable nous empêchant d'accomplir n'importe laquelle de nos obligations en vertu de la Convention et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) changements de la Loi Applicable ou toute action prise par une autorité compétente ; (ii) évènements ou circonstances qui affectent ou supprime la capacité du Système de Négociation à opérer sur une base harmonieuse et réciproque, y toute erreur, insuffisance ou interruption de nos systèmes ou de toute autre infrastructure (y compris les infrastructures contrôlées par des tierce parties) ; (iii) Actes ou omissions de toute tierce partie pour n'importe quelle raison, y compris lorsque nous avons été dans l'impossibilité ou lorsqu'il a été irréalisable pour nous, au terme d'efforts raisonnables, d'acquérir, d'établir, de ré-établir, de substituer, de maintenir, de dénouer ou de disposer de toute transaction ou actif que nous jugeons nécessaire ou approprié de couvrir au niveau de notre risque de cours et en lien avec toute Transaction ; (iv) catastrophes naturelles, situations d'urgence (naturelles ou artificielles) et cas de force majeure ; ou (v) tout autre évènement ou circonstance exceptionnel sur lequel nous n'avons aucun contrôle.
FCA	Désigne la <i>Financial Conduct Authority</i> (ou toute autorité qui viendrait à lui succéder).
Forward	Désigne tout Produit dont la Date d'Expiration est fixe.
Frais de Financement	Désigne le Montant prélevé ou payé pour la tenue d'une Position ouverte à la fin de chaque jour de négociation, tel que calculé conformément aux informations fournies sur le Système de Négociation. Les Frais de Financement sont communément appelés « Echange » sur la Plateforme MT4.
Frais IB	A le sens qui lui est assigné par l'article 5.9.2
Heures de Négociation	Désigne, pour un Produit donné, les horaires pendant lesquels le Système de Négociation génère et/ou notre équipe gestion clients fournit des Cours et pendant lesquels les Clients peuvent donner des instructions ou passer des Ordres pour réaliser des Transactions sur le Produit en question, tels qu'indiqués dans la Liste des Produits en vigueur et/ou sur la Plateforme MT4 de temps à autre. Pour tout Forward, les Heures de Négociation sont applicables sous réserve de la section relative aux dates clés de la Liste des Produits et/ou sur la Plateforme MT4 pour le Produit en question. Appelées « Sessions » sur la Plateforme MT4.
Jour Ouvré	Désigne tout jour (autre que les samedis et dimanches) d'ouverture des banques à Londres.
Liquidation du Compte	Désigne la procédure par laquelle la Plateforme MT4 peut liquider tout ou partie des Transactions et/ou des Positions.
Liste des Produits	Désigne la rubrique de la Plateforme de Back Office où est fournie la liste des Produits ainsi que les informations essentielles relatives à chaque Produit, en ce compris notamment leurs Attributs ainsi que les Taux. Les informations sont contenues dans la section des caractéristiques sur la Plateforme MT4.
Loi Applicable	Désigne l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires ou administratives, réglementations, mesures, directives, recommandations, sanctions, lignes directrices, codes professionnels ou autres dispositions, textes ou décisions à portée obligatoire dans quelque pays que ce soit, dûment adoptés et en vigueur et qui sont, selon le cas, directement ou indirectement applicables à CMC Markets, au Client, à la Convention, à notre Site Internet ou à notre Plateforme.

Marge	Le montant de trésorerie qu'il vous faudra nous régler ou conserver sur votre Compte afin de placer un Ordre pour une Transaction.
Mesure Réservee	<p>Inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) combinaison ou liquidation de toute Transaction ou annulation ou suspension de tout Ordre sur un Compte ; (ii) interdiction pour vous d'accéder à ou d'utiliser un Compte ; (iii) suspension ou limitation par n'importe quelle manière ou restriction de votre capacité à placer tout Ordre ou Transaction ou refus de réaliser toute instruction reçue de votre part en relation avec un Compte ; (iv) refus ou retard concernant le traitement de votre demande de retrait de fonds à partir de votre Compte ; (v) modification de toute Marge, écart de cotation entre les Cours Vendeur et Acheteur pour un Produit, les Attributs, les Cours et les Taux, y compris ceux en relation avec vos Transactions et/ou Ordres ; (vi) annulation de toute Transaction (comme si elles n'avaient jamais été initiées en premier lieu) et des effets de telles Transactions sur votre Compte ; (vii) imposition de toute condition spéciale en relation avec tout Ordre ou Transaction qui, en vertu de sa taille, est jugé par nous comme anormal par référence au Produit concerné, sa volatilité ou sa liquidité ; (viii) clôture de tout Compte, ayant pour conséquence le statut de 'Trading Non Autorisé' ou configuration d'un compte en Diminution Uniquement ; (ix) exercice de tout droit de Compensation, réalisation d'une Déduction ou d'un crédit, ou prélèvement d'un intérêt, en vertu de la Convention ou de la Loi Applicable ; (x) rétention de toute somme nous étant due ou à l'une de nos Entités Affiliées par vous ; (xi) suspension de la génération et/ou de la cotation de Cours et/ou de l'exécution d'Ordres sur la Plateforme MT4 en relation avec tout Produit ; (xii) suppression de tout Produit de la Plateforme MT4 et/ou suppression de votre capacité à placer des Transactions sur un Produit en particulier à partir d'un Compte et / ou (xiii) dans les cas où nous vous avons catégorisé en tant que Client Professionnel ou Contrepartie éligible, restreindre ou supprimer tout service supplémentaire de votre Compte, de manière temporaire ou permanente.
Moins-Value Réalisée	Désigne le Montant égal à la Plus ou Moins-Value Latente au moment où la Transaction en question est liquidée, lorsque ce Montant est négatif.
Montant	Désigne toute somme d'argent libellée dans la Devise de Référence du Compte.
Négociation Automatisée	Prend la signification énoncée au paragraphe 7 de l'Annexe 1.
Opération sur Titres	Désigne toute opération ou événement, de nature temporaire ou non, relatif à un plusieurs actifs sous-jacents d'un Produit ou à l'émetteur d'un actif sous-jacent, susceptible d'affecter la valeur, les caractéristiques juridiques ou la négociabilité des actifs en question ou de tout produit dérivé se référant à, ou indexé sur ces actifs sous-jacents.
Ordre	Désigne toute offre émise, par un Client ou pour son compte, par l'intermédiaire du Système de Négociation, y compris à travers notre équipe gestion clients, aux fins de conclure ou de liquider une Transaction.
Ordre au Marché	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4. Désigne tout Ordre pour une Transaction exclusivement conclue en accord avec les conditions prévues au paragraphe 5 de l'Annexe 1 et à la section 2 de la SPE MT4. L'Ordre au Marché est communément appelé « Exécution au Marché » sur la Plateforme MT4.

Ordre en Attente	Désigne un Ordre assorti d'un Cours Limit/Stop spécifique identifié et qui n'a pas encore été exécuté.
Ordre Limit	Cette définition est visée dans la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4 et est une instruction pour passer un Ordre utilisé afin d'ouvrir une Transaction conformément aux conditions respectives énoncées à la section 2 de la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4.
Ordre Stop	Cette définition est visée dans la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4 et est une instruction pour passer un Ordre afin d'ouvrir une Transaction conformément aux conditions respectives énoncées à la section 2 de la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4.
Ordre Stop Loss	Cette définition est visée dans la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4 et est une instruction pour passer un Ordre afin de liquider une Transaction conformément aux conditions respectives énoncées à la section 2 de la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4.
Ordre Stop Loss Suiveur	Cette définition est visée dans la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4 et est une instruction pour gérer un Ordre Stop Loss conformément aux conditions respectives énoncées dans la section 2 de la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4.
Ordre Take Profit	Cette définition se réfère à la Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres MT4. Désigne tout Ordre de cette nature pour liquider une Transaction passé dans les conditions prévues à la section 2 de la SPE MT4.
Personne Autorisée	Désigne toute personne désignée par vous conformément à l'article 3.3.1, pour agir et/ou donner des instructions en votre nom au titre de la Convention et du Compte concerné.
Place de Négociation	Signifie : (i) un marché réglementé, qui est une place de cotation, un marché ou une système pour la négociation multilatérale ; (ii) un système multilatéral de négociation (MTF) ; ou (iii) un système de négociation organisé (OTF), Chacun tel que défini selon les règles de la FCA.
Plateforme de Back Office	La plateforme électronique que nous mettons à votre disposition afin que vous gériez votre Compte, tel que mis à jour de temps à autre.
Plateforme MT4	La plateforme de négociation électronique MT4 pour passer des Transactions, telle que mise à jour de temps à autre.
Plus ou Moins-Value Latente	Désigne le Montant calculé conformément aux informations fournies sur le Système de Négociation. La Plus ou Moins-Value Latente affichée par le Système de Négociation sera toujours déterminée par référence au Cours Vendeur ou Acheteur pertinent.
Plus-Value Réalisée	Désigne le Montant égal à la Plus ou Moins-Value Latente au moment où la Transaction en question est liquidée, lorsque ce Montant est positif.
Politique de Confidentialité et de Sécurité	Désigne notre politique de confidentialité et de sécurité comme détaillé sur notre site internet et au travers de la Plateforme de Back Office de temps à autre.
Position	Désigne la somme nette de toutes les Transactions sur un Produit donné à tout moment sur un Compte.
Procédure de Traitement des Réclamations	Désigne la procédure de traitement des réclamations telle que décrite sur notre Site Internet.
Produit	Désigne tout instrument proposé par CMC Markets au titre duquel ou sur lequel un Client peut conclure des Transactions. De plus amples informations sur tous

	les Produits qui peuvent faire l'objet d'Ordres sont fournies dans la Liste des Produits. Produit est communément appelé « Symbole » sur la Plateforme MT4.
Protection contre les soldes négatifs	Une fonction du Compte qui garantit que vous ne perdrez pas plus que votre Capital Investi. Les informations relatives à cette fonction figurent au paragraphe 8 de l'Annexe 1.
Règlement Européen d'Infrastructure de Marché	Désigne le règlement (UE) n°648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, contreparties centrales et les référentiels centraux.
Résumé de la politique de Gestion des Conflits d'Intérêts	Désigne nos procédures pour identifier et gérer les conflits d'intérêts comme détaillé sur notre site internet et au travers du Back Office de temps à autre.
Seuil de Liquidation	Au titre de tout Compte, désigne le niveau applicable à partir duquel nous sommes habilités à liquider, en tant que de besoin, tout ou partie des Transactions d'un Client.
Site Internet	www.cmcmarkets.com ou https://www.cmcmarkets.com/fr-fr/
Solde	<p>Au titre de tout Compte, désigne la somme de :</p> <p>(i) toute somme reçue par CMC Markets du Client et inscrite au crédit du Compte de ce Client, augmentée de tout Montant inscrit par CMC Markets au crédit du Compte de ce Client et de toute Plus-Value Réalisée ; moins</p> <p>(ii) la somme des Déductions applicables, de toute Moins-Value Réalisée (exigibles ou non, ou payables ou non) à notre profit et de tout Montant correspondant à un retrait du Client.</p> <p>Nous attirons votre attention sur le fait que le montant correspondant à la notion de Solde ne correspond pas nécessairement au montant que vous pouvez retirer de votre Compte. Le montant que vous êtes en droit de retirer de votre Compte (conformément à l'article 2) correspond au moins élevé du montant du Capital Disponible ou du Solde.</p>
Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres ou SPE MT4	Désigne notre Synthèse de la Politique d'Exécution des Ordres qui détaille la manière dont nous exécutons les Ordres. Cette dernière est disponible sur notre site internet.
Système de Négociation	La Plateforme MT4 et la Plateforme de Back Office.
Taux	Désignent les taux qui varient automatiquement de temps à autre en accord avec l'article 9.3 et ce, sans préavis vous étant donné, et s'appliquant aux Transactions initiées sur ce Produit, y compris les taux auxquels les Frais de Financement sont appliqués.
Taux de Change	Le taux de change correspondant au moment correspondant auquel nous convertirons des valeurs d'une Devise du Produit dans la Devise du Compte sur la Plateforme de Back Office
Taux de Marge	Désigne, pour tout Produit, le pourcentage applicable à chaque Transaction, tel qu'indiqué à tout moment dans le Système de Négociation.
Titulaire du Compte Joint	Désigne toute personne au nom de laquelle un Compte Joint est ouvert.
Trading Non Autorisé	Désigne une limitation de votre Compte qui suspend votre capacité à passer des Ordres ou Transactions ou à donner toute instruction sur votre Compte.
Transaction	Désigne tout CFD sur un Produit dont l'objet est d'octroyer des bénéfices économiques similaires à un investissement dans l'actif sous-jacent visé, conclu entre vous et nous par l'intermédiaire de la Plateforme MT4 sur un Compte.
Utilisation Abusive	Désigne toute utilisation du Système de Négociation ou de notre Site Internet ou activité en rapport avec un Ordre (y compris un Ordre en Attente), une Transaction qui serait constitutive :

	<ul style="list-style-type: none"> (i) d'un comportement illégal ou d'un non-respect de la Loi Applicable, que ce soit directement ou indirectement ; (ii) d'un non-respect de la Convention ; (iii) d'un manquement d'agir en accord avec les exigences de bonne foi, compte tenu des usages et du respect des normes commerciales raisonnables en matière de négociation; ou (iv) d'un comportement malhonnête ou d'une tromperie.
Valeur du Compte	<p>Désigne la somme de votre Solde et toute Plus ou Moins-Value Latente (selon le cas), où la Plus ou Moins-Value Latente est calculée selon le premier Cours Acheteur ou Cours Vendeur (si applicable), qui est affiché sur la Plateforme MT4 et mis à jour en temps réel. La Valeur du Compte est communément appelée « Fonds » sur la Plateforme MT4 et est également appelée « Montant de Réévaluation du Compte » sur la Plateforme de Back Office.</p>